



SETTIMANALE CORSU SETTIMANALE CORSU D'INFORMAZIONE D'INFORMAZIONE

INFORMATEUR CORSE NOUVELLE
SETTIMANALE CORSU



GHJUNCAGHJU **LES DÉCHETS DANS LA CAMPAGNE**

P5 À 7

1,60€



INITIATIVE
LA FLEURISTE
DES RÉSEAUX SOCIAUX
P26 À 31

KAMPÀ P2 • ÉDITO P3 • OPINIONS P4
BRÈVES P25
SOCIÉTÉ P26 • PIRRU È RICUCCATA P 28
CARNETS DE BORD P30
ANNONCES LÉGALES P11



Photo Claire Giudici

A VI DICU TORNA: A NOSCIA
SOLA SPERENZA
HÈ U RURALI !



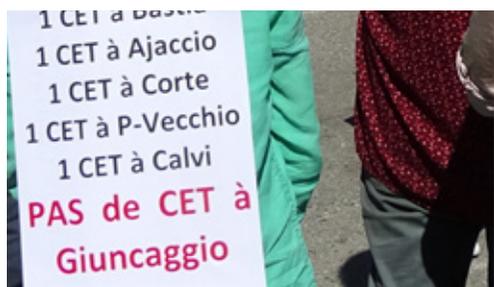
KAMPA

SOMMAIRE

À LA UNE

GHJUNCAGHJU

LES DÉCHETS DANS LA CAMPAGNE P5 À 7



OPINIONS

INITIATIVE **LA FLEURISTE DES RÉSEAUX SOCIAUX**

EN BREF ET EN CHIFFRES

SOCIÉTÉ **LES FEMMES EN PREMIÈRE LIGNE**CULTURE **CAP AU SUD POUR PIRRU È RICUCCATA**POLITIQUE **CARNETS DE BORD**

ANNONCES LÉGALES

P4

P8

P25

P26

P28

P30

P11

ICN INFORMATEUR CORSE NOUVELLE™

RÉDACTION

Directeur de la publication – Rédacteur en chef:

Paul Aurelli

(Heures de bureau 04 95 32 89 95 – 06 86 69 70 99)

journal@icn-presse.corsica

Chef d'édition:

Elisabeth Milleliri

informateur.corse@orange.fr

(Heures de bureau 06 44 88 69 40)

1^{er} secrétaire de rédaction:

Eric Patris

eric.patris-sra@icn-presse.corsica

(Heures de bureau 06 44 88 66 33)

BUREAU DE BASTIA

1, Rue Miot (2^e étage), 20200 BASTIA

• Secrétariat Bernadette Benazzi

Tél. 04 95 32 04 40 (Heures de bureau 06 41 06 58 36)

gestion@corsicapresse-editions.fr

• Annonces légales Albert Tapiero

Tél. 04 95 32 89 92 (Heures de bureau 06 41 58 40 23)

AL-informateurcorse@orange.fr

CorsicaPress Éditions SAS

Immeuble Marevista, 12, Quai des Martyrs, 20200 Bastia,

Tél. 04 95 32 89 95

Société locataire-gérante des titres et marques

Principaux associés: PA, JNA, NCB, JFA, GA, AG, RL, PML0.

Fondateur Louis Rioni

CPPAP 1125 C 88773 • ISSN 2114 009

Membre du SPHR et de

l'Alliance de la Presse d'Information Générale

AZ Diffusion 20600 Bastia • Dépôt légal Bastia

À MODU NOSTRU

A saluta ùn hà prezzu

Hè difficiuli d'essa passatu accantu à sta nutiziaccia: calchi ghjornu fà, u governu hè vultatu nant'à a so decisioni di publicà un decretu pà a presa in carica di u sicondu parenti chì accumpagna un zitellu malatu ubligatu à parta in cuntinenti pà fassi curà. Malgradu a prumessa di l'anziana ministra di a Salute, Agnès Buzyn, di l'anziana prifetta di Corsica, Josiane Chevalier, è ancu di u Presidenti di a Republica stessu, Emmanuel Macron, ùn c'hè più nulla chì vali oghji. Sicondu a direttrici di cabinetu di a ministra Jacqueline Gourault, chì era torna nant'à a nostra isula pocu fà (porca miseria), ùn asisti mancu appena quillu prughjettu di decretu è l'associu Inseme, à l'urighjini di ssa dumanda lighjittima, ùn avaria «micca bè capitu» l'affari. Nimu ùn si saria ingaghjatu, malgradu tutti i provi è l'arrighjistramenti chì poni essa ricacciati pà dimustrà u cuntrariu! Sò dunqua dui anni, dipoi u 2019, chì i più alti rispunsevuli francesi portani di foli in canzoni i famighji corsi, l'associu è l'eletti isulani. Faci chì par avà, ferma quillu dispusitivu eccezziunali è tempurariu: u sicondu parenti si pò fà rimbursà u so bigliettu s'ellu faci una dimarchja amministrativa supplementaria. Ma, ùn sò cà a CPAM è a MSA chì u pighjani in carica, è micca l'altri casci. Dunqua, tutti i Corsi ùn ni poni micca approfittà. S'è più cà mai, stu governu sfacciatu multiplieghja i cacati, dimostra quì a so mancanza d'umanità è di cunsiderazioni di pettu à i parenti corsi è i so fighjoli. A Francia, chì ùn hà mai fattu nulla pà a creazioni di un CHU, un ospidali universitariu in Corsica, ciò chì pudaria arrigulà una mansa di problematichi nant'à u sughjettu di a salute ind'è noi, stupa torna in faccia à i più debbuli è allarga ancu di più u fossu di l'inugualità trà i pazienti corsi è quilli di u cuntinenti. Paesi vargugnosu! È quì, t'emi u dirittu di mughjà «Statu francesi assassinu»? ■ **Santu CASANOVA**

Vous aimez écrire et/ou prendre des photos?**Vous** avez une bonne connaissance de la vie publique, culturelle, associative et sportive dans votre bassin de vie?**Vous** souhaitez mettre en lumière les initiatives qui y voient le jour?**Vous** vivez en Centre-Corse, dans le Cap, la région de Vico, celle de Bonifacio ou le Sartenaïs?**REJOIGNEZ L'ÉQUIPE CLP D'ICN****Écrivez-nous: journal@icn-presse.corsica**

LE CODICILLE OUBLIÉ

Un bonheur n'arrive jamais seul, prétendent les optimistes. Alors même que les pessimistes discernent dans pareille prévision toutes les prémices d'un grand malheur. Quoi qu'il en soit, avec la survenue d'un déconfinement boosté par le seuil de tolérance d'un taux d'incidence élevé à 400 pour 100 000, nous voilà entrés de plain-pied, avec ou sans gros sabots, dans la douce tiédeur d'une couveuse électorale en période de gestation avancée. Délice assorti de l'annonce faite aux marris d'une future éclosion de sauveurs en tous points remarquables. Ils viendront. Soyez-en assurés. Complotistes, racistes, extrémistes de droite ou de gauche, pantouflards du ventre mou du palais Bourbon, unis dans un bel élan d'altruisme, ils ne se déroberont pas. Ils ont du reste déjà pris places Ils sont venus, ils sont tous là, dès qu'ils ont entendu ce cri: «*Elle va mourir la Ma-Ma*». N'allez pas voir dans cette façon de désigner Marianne une marque d'irrespect! Non. Il s'agit tout simplement de la manifestation, inopinée, d'un léger bégaiement de l'Histoire.

Veni, vidi... vicissitudes, les voilà donc ces preux. Prêts à se croiser et à croiser le fer en des voies, venelles et sentes incertaines; idéalistes égarés et manches à sabre querelleurs patentés; chevaliers de la Table ronde et spécialistes du rond de jambe; mousquetaires pour couvent de nonnettes et mercenaires aux cent campagnes prompts à magnifier leur Austerlitz de Pontoise et à occulter leur Waterloo de Landerneau. Tous riches de promesses jamais tenues, de projets mirobolants qui ne verront jamais le jour, d'aubes plus glauques que claires, de lendemains qui, dans le meilleur des cas, ne chanteront qu'en play-back. À tous, nous leur suggérons, humblement, dans un même élan de sollicitude, car qu'on le veuille ou non ils sont nôtres, de ne pas négliger cet aphorisme de Napoléon, glissé à leur intention comme un ultime codicille: «*Le meilleur moyen de tenir sa parole est de ne jamais la donner*». ■ **Paulu Santu MUSÉ-PUGLIESI**

H U M E U R

Vous avez dit résilience alimentaire ?

Si elle n'a pas entraîné de disette, la crise sanitaire et économique a fait resurgir, dans bien des domaines, la question de l'adéquation entre les besoins d'un territoire et les ressources dont il dispose pour y faire face. Elle a aussi, effet collatéral, offert un regain de popularité au terme «*résilience*», désormais mis à toutes les sauces. Et pour d'aucuns, cette crise est venue rappeler la vulnérabilité de notre système alimentaire, que les changements climatiques ont déjà commencé à mettre à mal. Aussi, en bien moins de temps qu'il n'en faut pour instaurer une convention citoyenne pour le climat puis balancer ses travaux à la corbeille, certains se sont mis à l'œuvre. C'est ainsi qu'en octobre 2020, sous l'impulsion de Maximilien Rouer, biologiste et ingénieur agronome, le Conseil national de la résilience alimentaire (CNRA), association d'intérêt général, voyait le jour. Il vise à promouvoir une production d'alimentation pensée pour les territoires, adaptée à leurs spécificités, plus économe en intrants, plus résistante au changement climatique, avec des circuits courts tant pour la commercialisation que pour la transformation. Et, partant du principe qu'il «*n'existe pas de progrès sans mesure*», le 8 avril dernier, le CNRA présentait son premier *Baromètre de la résilience alimentaire*. Il comprend six indicateurs: l'adéquation entre la production et les besoins d'un territoire; la population agricole; la politique foncière, en rendant compte de la surface agricole utile disponible par habitant et du rythme d'artificialisation des sols sur les dernières années; les pratiques agricoles durables; la présence de réseaux de distribution en circuit de proximité; la présence d'équipements de transformation et enfin le rééquilibrage entre les circuits courts et longs. Diverses cartes permettent de mesurer l'importance des disparités constatées entre les départements français métropolitains. En termes de haute valeur naturelle -c'est-à-dire de systèmes agricoles maintenant un haut niveau de biodiversité- et de part de la surface labellisée en bio, notre île tire son épingle du jeu par rapport à la moyenne française. Mais s'agissant de la population agricole, son score est au mieux médiocre pour la Haute-Corse, au pire alarmant pour la Corse-du-Sud. Même constat pour la politique foncière: si les surfaces agricoles utiles sont là, du moins pour les besoins actuels, l'objectif Zéro artificialisation nette n'a pas été respecté, singulièrement au sud. Quant à l'adéquation entre la production et les besoins, on frôle le zéro pointé. Bref, pour la résilience, on repassera. Cela dit, tout espoir n'est pas perdu. Même si nous artificialisons gaillardement nos sols, notamment pour y ériger des grandes surfaces -il faut bien manger ce qui arrive par bateau, n'est-ce pas?- pour quelques semaines, nous voilà en pleine campagne. Chacun y va, avec plus ou moins de conviction et de crédibilité, de son couplet sur l'environnement, déclame son amour du rural. Gageons donc que les candidats sauront prendre des engagements fermes et détaillés sur cette question de la résilience alimentaire. On aurait aimé dire qu'on attend du concret, mais la vogue des anglicismes aidant et un malentendu étant vite survenu, ce serait s'exposer à n'obtenir, encore et toujours, que du concret... ■ **Elisabeth MILLELIRI**

GHJUNCAGHJU

LES DÉCHETS DANS LA CAMPAGNE



Photo Claire Giudici

Le coronavirus l'avait remis à arrière-plan.

Mais après le difficile vote du nouveau « plan déchets » en février dernier, l'annulation de l'interdiction d'exploiter le « Pôle environnemental » de Ghjuncaghju par le Conseil d'Etat et la manifestation organisée le 9 mai à Aleria par les membres du collectif Tavignanu Vivu remettent le problème du traitement des ordures ménagères sur le devant de la scène. À l'orée des territoriales.



Photo Claire Giudici

En 2019, avec un taux de 14,45 % pour la Corse-du-Sud et de 14,02 % pour la Haute-Corse, les deux départements de l'île se plaçaient respectivement aux 9^e et 12^e places des départements où la taxe sur l'enlèvement des ordures ménagères [TEOM] était la plus élevée. Sur un total de 101 départements. Pourtant, l'alternative à l'enfouissement [ou à l'exportation], bien que définie dans les « plans déchets » actuels et précédents, n'est pas encore opérationnelle. Au point que cette année, pour faire face aux coûts, certains territoires ont voté une augmentation de la taxe. Concernant le site de Ghjuncaghju, dont le projet lancé en 2015 vient de recevoir l'aval du Conseil d'Etat, il rencontre encore de vives oppositions. La manifestation organisée le 9 mai à Aléria par les membres du collectif Tavignanu Vivu réunissait plusieurs centaines de personnes. « L'implantation est totalement inadéquate, soulignaient les responsables du collectif. Ce stockage de déchets ménagers et de terres amiantifères est prévu dans le méandre d'un fleuve torrentueux, dans une zone connue pour la fragilité de ses sols: on sait combien les éboulements sont nombreux sur la route Aléria-Corte. Puis nous sommes une région agricole, l'eau est pompée pour l'arrosage... Le préfet Thirion ne s'y était pas trompé: en 2016, il avait refusé l'autorisation d'exploiter. Depuis, l'Etat ne s'est plus défendu, ne nous a plus défendus. Nous nous battons encore: nous irons jusqu'à la Cour européenne de justice et nous saurons nous faire entendre sur le terrain par des actions et, pourquoi pas, la mise en place d'une zone à défendre [Zad]. Mais cette question du traitement des déchets, c'est à la Collectivité de Corse de s'en saisir, pour que soit mise en œuvre la politique cohérente, respectueuse de l'environnement et des citoyens que nous sommes en droit d'attendre. Les élections ont lieu bientôt. Il faut que nous soyons entendus. »

La majorité territoriale actuelle s'était positionnée contre ce projet. Certains de ses représentants étaient d'ailleurs présents. « Nous avons une station de pompage à Casaperta, en aval du site, soulignait Saveriu Lucciani, membre de l'Exécutif

et président de l'OEHC. Nous y prélevons en moyenne, 4 millions de m³ par an et bien davantage les années de sécheresse: en 2017, nous en avons prélevé 5 millions. C'est une eau à vocation agricole mais pas seulement: nous alimentons notamment le hameau de Purizzone, sur Antisanti, en eau potable. Le rôle du Tavignanu dans le plan d'aménagement hydraulique Acqua Nostra 2050 est essentiel: il est à l'interconnexion des réseaux d'eau brute du sud et du centre de la plaine orientale. De plus, dans le contexte incertain de changement climatique, la qualité comme la quantité de l'eau se place au centre de nos préoccupations, qu'il s'agisse du Tavignanu, du Golu ou d'autres zones de prélèvement. Nous restons vigilants partout, même sur Moltifau. »

Concernant les difficultés en terme de gestion des déchets, Jean-Felix Acquaviva, député de la circonscription et secrétaire de Femu a Corsica, déplore la dispersion des compétences entre la Collectivité de Corse [CdC] qui élabore le plan, les communautés des communes en charge de la collecte et le Syvadec qui s'occupe du traitement. « Il faut en finir avec les tiraillements et permettre, par la loi, à la CdC d'entrer dans le Syvadec au côté des intercommunalités pour mutualiser les efforts: études, travaux divers, marchés, deviendraient moins coûteux. La généralisation du tri à la source accompagnée d'une fiscalité incitative, la valorisation des biodéchets, la mise en place de 5 à 6 centres de stockage des déchets ultimes [et non d'enfouissement], c'est une nécessité. Mais tout cela doit rester dans le domaine public: le traitement des déchets ne peut se transformer en une économie de la rente basée sur l'enfouissement, le sur-tri surdimensionné, la valorisation thermique, le tout confié à des opérateurs privés! »

Ce n'est pas tout: « En février dernier, dans une question au Gouvernement, j'ai fait remarquer que les éco-organismes de la filière de l'emballage [hors verre] ont l'obligation de couvrir 80 % des coûts de la collecte et du tri. Il s'avère qu'en Corse les sommes effectivement versées ne couvrent pas à 80 % les frais réels des collectivités dans ce domaine. Mes demandes

«Le traitement des déchets ne peut se transformer en une économie de la rente basée sur l'enfouissement, le sur-tri surdimensionné, la valorisation thermique, le tout confié à des opérateurs privés!»

JEAN-FÉLIX ACQUAVIVA

«Il est temps de mettre en œuvre la généralisation du tri des biodéchets et le traitement par compostage ou méthanisation. Ça doit être immédiat. [...] Il faut diminuer de façon radicale et le stockage et les transports dont la maîtrise doit être publique.»

AGNÈS SIMONPIETRI

«Quant au tri, moins on en a, plus le tonnage rapporte. Les associations le dénoncent inlassablement»

LÉO BATTESTI

portaient sur une prise en charge à 100 % des coûts comme dans les territoires d'Outre-Mer, mais également d'un texte autorisant le maintien sur l'île d'une partie de la matière triée pour permettre le développement de filières de recyclage. Je n'ai pas été entendu. Je le regrette, mais je continuerai à œuvrer dans ce sens.»

Il n'en reste pas moins que les sommes investies dans le traitement des déchets ne sont pas négligeables. Au plan national, dans le cadre du plan France relance, 500 millions d'euros y sont consacrés jusqu'en 2022. Ils comprennent notamment 100 millions destinés à la collecte, au tri et à la valorisation des biodéchets et 140 millions pour le recyclage des matières plastiques. Des sommes dont la Corse reçoit sa part, comme l'avait d'ailleurs fait remarquer Jean-Baptiste Djebbari, ministre délégué chargé des transports, en réponse à la question de Jean-Félix Acquaviva.

«Si la question des financements n'est pas à négliger, elle n'est pas la plus importante, remarquait Agnès Simonpietri, ancienne présidente de l'Office de l'environnement de la Corse et tête de liste Ecologia Sulidaria aux prochaines territoriales. Les moyens financiers existent, on le sait très bien. Les grands groupes aussi. Nous avons laissé pourrir la situation. Maintenant, face à nos difficultés, ils sont prêts à venir proposer des systèmes salvateurs qui sont ceux dont, initialement, nous ne voulions pas : des combustibles solides de récupération (CSR), de l'incinération sous le vocable de valorisation énergétique... Ils ne sont pas conformes à la loi, pas plus que le tri mécano-biologique ou l'enfouissement des déchets en vrac. Il est temps de mettre en œuvre la généralisation du tri des biodéchets et le traitement par compostage ou méthanisation. Ça doit être immédiat. De même que la facilitation du geste de tri par la collecte au porte-à-porte et l'incitation financière. Il faut diminuer de façon radicale et le stockage et les transports dont la maîtrise doit être publique. Enfin, le recyclage local, pour le verre par exemple qui pourrait être transformé en calcin pour le bâtiment ou les route, c'est possible! Tout comme les car-

tons qu'on peut transformer en litière pour les animaux. Tout cela permet de réduire l'enfouissement. La baisse du coût des transports compense ce type d'investissement. Quant aux fleuves, si on leur donne une personnalité juridique, comme c'est le cas au Canada, leur intégrité serait préservée.»

Bref, il y a des solutions, mais que de ralentissements pour les mettre en œuvre! Leo Battesti, du collectif A maffia nò, a vita iè, était quant à lui présent à l'invitation des associations. Car le monde des déchets, avec encore quelques 170 000 tonnes à enfouir chaque année, c'est aussi tout autre chose, dont la rubrique des faits divers se fait régulièrement l'écho. «C'est devenu une industrie très rentable et convoitée, souligne-t-il. Si 15 engins ont été détruits, si 4 sociétés ont été visées par des attentats, ce n'est pas pour rien. Nous sommes face à une guerre larvée. En off, les représentants de l'Etat comme les responsables locaux le reconnaissent, mais parler ouvertement de dérive mafieuse, ça dérange. Même la presse peine à s'en faire l'écho, c'est pourquoi nous sommes présents surtout sur les réseaux. Et pourtant... Nous nous devons d'exiger la transparence : le coût à la tonne est 3 fois supérieur en Corse alors que la situation est désastreuse et que ces sommes pourraient être investies utilement pour une gestion équilibrée et de proximité. Ce n'est qu'en évoquant ouvertement ce sujet que nous avancerons, en évaluant ses conséquences financières, écologiques et humaines. Je crois aux démarches citoyennes : nous ne pouvons pas fonctionner par procuration. Par le biais associatif, il faut prendre le pouvoir pour influencer sur la gestion de la cité. Voyez l'enfouissement des terres amiantifères. Ce n'est pas anodin : certaines zones ne peuvent être urbanisées parce que les terres sont gorgées d'amiante. Il faut les évacuer. Or on sait les appétits mafieux qui gravitent autour du BTP. Quant au tri, moins on en a, plus le tonnage rapporte. Les associations le dénoncent inlassablement. Maintenant, dans la transparence, agissons. Nous avons posé sept questions aux candidats. Nous attendons leur réponse.» ■ Claire GIUDICI

ORIANE AVAZZERI-CECCHI

LA FLEURISTE DES RÉSEAUX SOCIAUX



Photo Oriane Avazzeri-Cecchi

**Oriane Avazzeri-Cecchi, jeune fleuriste bastiaise de 23 ans,
a lancé sa propre affaire, sobrement nommée Les Fleurs, en décembre 2018.**

Installée sur la place du marché de Bastia,

elle a su tirer parti des réseaux sociaux pour promouvoir son activité.

Quel est votre parcours ?

J'ai obtenu un bac S puis je suis partie à l'Université à Corte, en licence d'espagnol, durant six mois. Je me suis retrouvée un peu paumée, c'était vraiment une année « sabbatique ». Il se trouve que j'ai toujours été attirée par le métier de fleuriste. C'est une passion depuis que je suis petite. Et c'est une façon, aussi, de faire vivre la passion de ma mère qui n'a pas pu réaliser ce projet. À l'époque, ce n'était pas aussi simple, il n'y avait pas autant d'aides. Et puis j'ai eu la chance de rencontrer une fleuriste qui était juste en bas de mon immeuble et qui m'a un peu prise sous son aile et je me suis rendu compte que je voulais faire ce métier. Je suis donc partie faire un CAP à l'École des fleuristes de Paris.

En quoi consiste cette formation ?

On apprend surtout la base, les fleurs, l'entretien. On apprend aussi la gestion d'une boutique, ce qui m'a beaucoup aidée. On nous y enseigne surtout, ce qu'il y a à faire avec la fleur, car la fleuristerie, ce n'est pas juste du bouquet. Ce n'est pas un parcours commun, ça peut faire peur à beaucoup de parents, dont les miens, mais je pense que ça vaut le coup. C'est un bon parcours, c'est une formation professionnelle. Je savais qu'au bout de huit mois de formation, je pouvais travailler car cela nous apporte un vrai bagage. Je suis ensuite rentrée ici pour trouver du travail et finalement j'ai ouvert ma boutique.

Pourquoi avoir entrepris ce projet à un si jeune âge ?

Quand je suis revenue en Corse, j'ai commencé à démarcher les fleuristes pour postuler et essayer de trouver un travail. Et là, je me suis dit « aïe ». Ce n'est pas facile, on prend beaucoup de murs, les fleuristes ne sont pas habitués à être démarchés. Quand ils cherchent, ils postent une annonce. Ils sont un peu sur la retenue, ils ont un peu peur de ce qu'on peut leur apporter. On m'a souvent dit qu'on n'avait pas besoin, qu'on me rappellerait, mais seulement pour les périodes de rush, comme la fête des mères ou la St Valentin... Quand on dit qu'on a un CAP fleuriste, qu'on a fait l'école de Paris, on est beaucoup jugé. Ce sont presque des démarches à contrecœur. Puis, j'ai eu l'opportunité d'ouvrir ma boutique. Il faut dire que j'ai des parents commerçants. J'ai donc été aidée et briefée. C'est de l'artisanat, des conditions de travail qui sont compliquées, donc autant aller au travail avec l'envie. Et l'envie, c'est de faire des choses qui me plaisent. Et c'est surtout monter quelque chose, réaliser un petit projet personnel, en être fière, et rendre fiers mes parents.

Créer son entreprise, trouver les financements nécessaires n'est pas toujours aisé, surtout lorsqu'on est jeune. Comment se sont passées vos démarches ?

Ce n'était pas simple, surtout avec la banque qui demande un prévisionnel, des comptes, des moyens financiers, un projet solide. Maintenant, je suis très bien avec mon banquier, mais au début c'était : « les fleurs, en ce moment, ce n'est pas à la mode ». Du coup, a fallu vraiment lui vendre mon projet, en lui disant que j'étais prête, en expliquant que j'avais des parents commerçants qui m'ont bien briefée, qui m'ont dit que le commerce ce n'était pas évident. J'ai également expliqué que je comptais apporter quelque chose de nouveau, qui ne se faisait pas ici, apporter un peu de jeunesse et toucher une autre population qui d'habitude n'achetait pas de fleurs. Après, avec un prévisionnel et de bonnes bases, la banque a fini par m'accorder un prêt, mais c'est vrai qu'au début ce n'est pas évident et que nous ne sommes pas forcément soutenus par le côté financier.

Que vouliez-vous apporter de nouveau, notamment ?

C'était surtout la fleur séchée, qui se faisait à Paris et qui ne se faisait pas ici. Et aussi sortir de toute cette partie, un peu morose, classique, avec des bouquets ronds... Sortir de la fleur qu'on achetait pour les enterrements, je voulais apporter le côté champêtre qui était à la mode et qu'on voyait beaucoup sur les réseaux sociaux et sur les magazines, aussi.

Pour toucher une nouvelle clientèle, plus jeune, comment avez-vous procédé ?

J'ai eu la chance de trouver un très bon emplacement sur la place du marché. Mais pour me faire connaître, j'ai tout misé sur les réseaux sociaux. J'ai réalisé une charte graphique, un logo, ce qui a suscité la curiosité des gens sur Instagram. Quand j'ai annoncé le projet en amont, avant même que la boutique ne soit ouverte, j'avais déjà lancé ça sur les réseaux. J'ai vraiment fait beaucoup de communication. C'est vraiment comme ça que j'ai amorcé une clientèle.

Vous avez d'ailleurs plus de 6000 abonnés...

Le travail, c'est de la communication. Vendre du rêve à travers de bonnes photos, c'est quelque chose que j'ai toujours aimé. J'aime beaucoup voyager et prendre des photos, mettre des hashtags, j'avais des likes sur mon compte perso. Nous vivons avec un téléphone à la main. Nous savons comment vivent

« Maintenant, je suis très bien avec mon banquier, mais au début c'était : « les fleurs, en ce moment, ce n'est pas à la mode ». »



Photo Oriane Avazzeri-Cecchi

«Le secret, c'est de mettre en avant le produit et de le vendre sur Instagram à travers un feed harmonieux qui donne envie d'acheter des fleurs, qui donne du baume au cœur quand on regarde les photos.»

les réseaux sociaux. Mais le secret, c'est de mettre en avant le produit et de le vendre sur Instagram à travers un feed harmonieux qui donne envie d'acheter des fleurs, qui donne du baume au cœur quand on regarde les photos. C'est comme ça qu'on crée une visibilité et une petite communauté et ça ne coûte vraiment rien du tout. Selon moi, c'est mieux que de la publicité papier, qu'on va jeter ou de la radio qu'on va écouter en fond sonore en n'étant pas du tout concentré au moment des pubs. Les réseaux sociaux, c'est l'endroit où les gens travaillent, se rencontrent et discutent. C'est ça qui est important, maintenant.

C'est un gros investissement, en terme de temps?

C'est beaucoup de temps. Il faut sans cesse se réinventer, un truc marche et tout le monde va faire la même chose. Il ne faut jamais lasser une communauté et toujours surprendre, à travers des photos et des nouveaux styles de bouquets. Suivre l'actualité des fleurs, faire des produits de saison mais aussi proposer divers produits, de la naissance jusqu'au décès. J'ai eu la chance de pouvoir travailler avec des bloggeuses qui ont soutenu le projet dès le début, ça m'a quand même donné un bon coup de pouce. Mais ce n'est pas évident, il y a une forte concurrence. Il faut trouver des collaborations, j'aime bien travailler avec des artisans et d'autres commerçants bastiais. Mais ce n'est pas évident et je suis contente d'être arrivée là, en si peu de temps. Je pense aussi que c'est parce que je suis jeune et que j'ai touché

une clientèle assez jeune. Je me dis qu'à l'époque, ils n'achetaient pas beaucoup de fleurs et que c'est peut-être en me voyant sur les réseaux et en découvrant mon travail qu'il se sont mis à en acheter. Pour les jeunes, il faut dépoussiérer les fleurs, leur montrer que les fleurs ce ne sont pas que des bouquets ronds, hyper formels, avec une collerette autour.

Comme tous les commerçants, vous avez dû faire face à la crise de la Covid 19 avec tout ce que ça suppose comme restrictions et perte d'activité. Comment l'avez-vous vécu?

Avec beaucoup de stress, mais j'ai été un peu sauvée grâce aux réseaux sociaux, sur lesquels j'ai fait de la vente qui a été vraiment énorme. Je pense aussi que ça n'a pas été catastrophique pour les fleuristes en général. Nous avons pu être ouverts pour le deuxième confinement, faire du click and collect, je pense que nous avons sauvé les meubles. L'an passé, la saison des mariages a été perdue. On n'a pas perdu d'argent, mais on n'a pas pu gagner ce qui aurait dû nous faire vivre durant les mois compliqués d'hiver, car la saison a été décalée en 2021. Mais nous avons limité la casse, même si pour l'instant ce n'est pas gagné. Cela dit, je remarque que pendant le confinement, les gens ont acheté des fleurs parce qu'il y a des anniversaires, des naissances. On m'a même déjà dit, «si les boutiques n'étaient pas fermées, je n'aurais pas pensé à un bouquet de fleurs». ■

Entretien avec Christophe GIUDICELLI.



CREATION SOCIETE

N° 01

ARIA NOVA

Société Civile Immobilière

Au capital de 2000 euros

Siège social : Rue Martin Borgomano
Immeuble le Sagone, 20090 Ajaccio

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous signature privée à Ajaccio du 5 mai 2021, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société Civile Immobilière
Dénomination sociale : ARIA NOVA
Siège social : Rue Martin Borgomano, Immeuble le Sagone, 20090 Ajaccio
Objet social : Acquisition, administration, exploitation et gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers.

Durée : 99 ans
Capital social : 2000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire
Gérance : M. Pascal, Laurent GRASSELLI, demeurant Les Jardins de Suartello, Bâtiment G, 1er étage, 20090 Ajaccio et Mme Annie, Michèle, Bernadette L'HOPITALIER, demeurant Rue Martin Borgomano, Immeuble le Sagone, 20090 Ajaccio.
Clauses relatives aux cessions de parts : Dispense d'agrément pour cessions à associés ; Agrément des associés représentant au moins les trois-quarts des parts sociales pour toutes les autres cessions.

Immatriculation : RCS Ajaccio.

Pour avis,
La Gérance.

N° 02

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous-seing privé à Propriano en date du 5 Mai 2021, il a été constitué une Société aux caractéristiques suivantes :

Forme : Société Civile Immobilière
Dénomination : SCI POULIZAN
Siège : 14, Chiosu Supranu - 20110 Propriano
Objet : L'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la propriété, la mise en valeur La transformation, la construction, l'aménagement l'administration, la vente et la location de tous biens et droits immobiliers.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS
Capital : 200.000 euros, composé de 200 parts sociales de 1.000 euros chacune

Gérance : Madame LARS Annie, demeurant à Propriano [20110] 14, Chiosu Supranu, nommé pour une durée illimitée.
Cession de parts sociales : Consentement unanime des associés conformément aux dispositions statutaires.

Immatriculation : Au RCS d'Ajaccio.

Pour avis,

N° 03



Etude de Maîtres Laurent SCHLAGBAUER et Lucie VIALE, Notaires Associés, à Sarras (Ardèche) 1, Avenue de la Gare

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Laurent SCHLAGBAUER, Notaire associé de la Société Par Actions Simplifiée « Office Notarial de SARRAS, SCHLAGBAUER & Associés », titulaire d'un Office Notarial à SARRAS, 1, Avenue de la Gare, le 4 Mai 2021, a été constituée une Société Civile ayant les caractéristiques suivantes : La société a pour objet : Propriété, gestion, mise en valeur, administration et exploitation par bail, location ou autrement, de tous immeubles et droits immobiliers, de toutes parts et actions de sociétés immobilières ; Et généralement toutes opérations civiles pouvant se rattacher directement ou indirectement à cet objet ou susceptibles d'en favoriser le développement, et ne modifiant pas le caractère civil de la société
La société est dénommée :
« U GABBIANU CORSU »

Le siège social est fixé à : Rogliano [20248] Pian Delle Borre.
La société est constituée pour une durée de 99 années

Le capital social est fixé à la somme de : Trois Cent Quarante Neuf Mille Cinq Cents Euros [349.500,00 Euros]

Les apports sont numéraires
Les parts sont librement transmissibles entre associés et au profit de descendant(s) communs des associés fondateurs, et de tous descendants des associés futurs ; Toutes les autres transmissions sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.
Les gérants de la société, également seuls associés, tenus indéfiniment, sont : Monsieur Jean-Pierre Begot et Mme Dominique Begot, demeurant 75, Chemin des Pâles, 07340 Andance.

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis,
Le notaire.

N° 04

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous-seing privé du 04/05/2021, il a été constitué une Société ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : RILIO MAM

Forme : SAS

Siège : Port de Centuri, 20238 Centuri

Objet : Activité de négoce impliquant achat, revente, et livraison de produits issus de la mer, transformation de produits issus de la mer, activité de poissonnerie, vente à emporter de produits issus de la mer
Durée : 99 ans

Capital : 100 €

Président : Monsieur Lionel MINICUCCI, demeurant Port de CENTURI à CENTURI [20238]

Admission aux AG et droit de vote : Tout associé peut participer aux AG sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque action donne droit à une voix.

Transmission - Cession : Les actions ne peuvent être cédées y compris entre associés qu'avec l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote.

Immatriculation : RCS Bastia.

Pour avis,

N° 05



AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une Société par acte sous seing privé, en date du 19 avril 2021, à Bastia :

Dénomination : HK DECO FACADE.

Sigle : HK DECO FACADE.

Forme : Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle.

Siège social : Le Clos des Mimosas, Quartier Montesoro, 20600 Bastia.

Objet : Activité de Façadier, Plâtrerie, Peinture Intérieure.

Durée de la société : 99 années[s].

Capital social fixe : 500 euros

Gérant : Monsieur KALED OUESLATI, demeurant Le Clos des Mimosas - Quartier Montesoro - 20600 Bastia
La société sera immatriculée au RCS Bastia.

N° 06

CRÊPERIE LE RUSTICA

Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle

Au capital de : 2000 Euros

« La Vie en Rose », Allée des Platanes
Verghia - 20138 Coti-Chiavari

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seing privé en date du 29 Avril 2021, à Coti-Chiavari, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale :

CRÊPERIE LE RUSTICA

Forme : Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle

Objet : La création, l'acquisition, l'exploitation, la location-gérance ou la vente de tous fonds de commerce de restauration sur place ou à emporter et notamment l'activité de crêperie.

Siège social : « La Vie en Rose » - Allée des Platanes - Verghia - 20138 Coti-Chiavari

Durée : 99 ans à compter du jour de son immatriculation au RCS d'Ajaccio

Capital social : 2000 euros

Président : Madame GAGGIOLI Claire, Marie-Jeanne, Née le 19 Janvier 1992 à Ajaccio [2A], demeurant à Coti-Chiavari [Corse-du-Sud] - Verghia

Accès aux assemblées et vote : Tout actionnaire peut participer aux assemblées, quel que soit le nombre de ses actions, chaque action donnant droit à une voix.

Transmission des actions : Cession libre des actions.

Immatriculation sera faite au RCS d'Ajaccio.

Pour avis,

N° 07

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 14/03/2021, il a été constitué une SCI dénommée :

J2L

Siège social : Route de La Canonica, Lot Bagnoli, 20290 Lucciana

Capital : 10.000 €

Objet : Acquisition, construction, administration et gestion par location ou vente ou, autrement de tous immeubles, biens et droits immobiliers

Gérance : M PORTAL Jean Luc, Route de La Canonica, Lot Bagnoli, 20290 Lucciana et M PORTAL Lisandru, Route de La Canonica, Lot Bagnoli, 20290 Lucciana.

Cession de parts : Agrément requis sauf entre associés.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Bastia.

N° 08

EVA

Société Civile Immobilière

Au capital de 1000 euros

Siège social : 295, Strada Nova
20240 Ghisonaccia - RCS Bastia

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à GHISONACCIA du 28 avril 2021, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société Civile Immobilière

Dénomination sociale : EVA

Siège social : 295, Strada Nova - 20240 Ghisonaccia

Objet social : L'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la construction, la vente, la propriété, la mise en valeur, la transformation, l'aménagement, l'administration et l'exploitation par bail, location nue ou en meublé de tous biens et droits immobiliers, de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question,

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés
Capital social : 1000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire
Gérance : Monsieur Philippe, Jean Marie, Roland BATTESTI demeurant 295, Strada Nova - 20240 Ghisonaccia
Clauses relatives aux cessions de parts : Dispense d'agrément pour cessions à associés, conjoints d'associés, ascendants ou descendants du cédant ; Agrément obtenu à l'unanimité des associés
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis, La Gérance.

N° 09

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Me S. LAFONT notaire associé à LE LUC EN PROVENCE [Var], le 30/04/2021, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : SCI

Dénomination : AAS

Siège Social : À Serra-Di-Fiumorbo [20243] Lieu-dit Nodo, Acquacitosa

Objet : L'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente [exceptionnelle] de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

Le tout soit au moyen de ses capitaux propres soit au moyen de capitaux d'emprunt, ainsi que de l'octroi, à titre accessoire et exceptionnel, de toutes garanties à des opérations conformes au présent objet civil et susceptibles d'en favoriser le développement.

Et, généralement toutes opérations civiles pouvant se rattacher directement ou indirectement à cet objet ou susceptibles d'en favoriser le développement, et ne modifiant pas le caractère civil de la société

Durée : 99 années
Apports en numéraire : Mille Euros [1.000 €]
Capital : Mille Euros

Gérance assurée par Serge BADINAND, Electricien, demeurant à Serra-Di-Ferro [20140] Ldt Nodo, Acquacitosa

Cession de parts : Agrément
Immatriculation : RCS de Bastia.

Pour avis,
M° S. LAFONT.

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :

FORME : Société Civile Immobilière
DENOMINATION :

KALLIST ORIZONTE

SIÈGE SOCIAL : Immeuble Résidence Terra Bella II, Lieu-dit Ondella, n° 235, 20166 Grosseto-Prugna,

OBJET : L'acquisition, l'administration, la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers, la vente de tous immeubles et biens immobiliers.

DURÉE : 99 ans

CAPITAL : 500 euros

APPORTS EN NUMÉRIQUE : 500 euros

APPORTS EN NATURE : Néant

GERANCE : Monsieur PERIAULT Éric, Charles, demeurant sis Immeuble Résidence Terra Bella II, Lieu-dit Ondella, n° 235, 20166 Grosseto-Prugna, ET :

Madame MASSI Barbara, demeurant sis Résidence Terra Bella II, Lieu-dit Ondella, n° 235, 20166 Grosseto-Prugna, **CESSION DE PARTS :** La cession de parts sociales à quelque personne que ce soit ne peut intervenir qu'avec l'agrément des associés donné dans la forme d'une décision collective extraordinaire prise à la majorité des deux tiers des parts des associés.

IMMATRICULATION : Au RCS d'Ajaccio.

Ajaccio, le 06 mai 2021.
Pour avis,

N° 11

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 20/04/2021, il a été constitué une SARL dénommée :

PA.GA.GI

Siège social : 5, Quai Banda Del Ferro, 20169 Bonifacio Capital : 3.000 € **Objet :** La restauration, l'hôtellerie, le commerce de produits alimentaires, la vente à emporter, pizzeria, traiteur, brasserie. **Gérant :** M ZITO Paolo, Route de Cannette, 20169 Bonifacio. **Durée :** 99 ans à compter de son immatriculation au RCS d'Ajaccio.

N° 12

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 05/05/2021, il a été constituée une SAS dénommée :

BLOCKCHAIN

SOFTWARE DEVELOPMENT

Siège social : Route Royale, Résidence Royale Paese Novu, Bât. P, 20600 Bastia Capital : 200 € **Objet :** Programmation, Conseil et autres activités informatiques, Services d'information, Portails Internet, Activités des agences de publicité, Activités spécialisées de design, Commerce de gros et détails par internet (e-commerce) de tous types de produits, Commerce de détail sur éventaires et marchés, Commerce de gros et de détail d'habillement, de chaussures et d'articles en cuir, Commerce de détail de textiles, d'habillement et de chaussures sur éventaires et marchés, Commerce de gros et de détail de maroquinerie et d'articles de voyage.

Président : M GALINSKY-HAGEN David, Route Royale, Résidence Royale, Paese Novu, Bât. P, 20600 Bastia. **Admission aux assemblées et droits de vote :** Chaque actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix. **Clauses d'agrément :** Les actions sont librement cessibles entre actionnaires uniquement avec accord du Président de la Société. **Durée :** 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Bastia.

**SAS ALAIN SPADONI & ASSOCIÉS,**

Notaires à Ajaccio (Corse-du-Sud),
3, Avenue Eugène Macchini,
Immeuble "Le Régent".

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Olivier LE HAY, Notaire associé de la Société par Actions Simplifiée " Alain SPADONI & Associés, Notaires ", titulaire d'un Office Notarial à AJACCIO (Corse- du-Sud), 3 avenue Eugène Macchini, Immeuble "Le Régent", le 26 avril 2021, enregistré au SPFE d'Ajaccio le 27/04/2021 Référence 2021 N 00245, a été constituée une Société Civile Immobilière ayant les caractéristiques suivantes :

Objet social : L'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location, la vente de tous biens et droits immobiliers et ceux pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément. Et, généralement toutes opérations civiles pouvant se rattacher directement ou indirectement à cet objet ou susceptibles d'en favoriser le développement, et ne modifiant pas le caractère civil de la société.

Dénomination sociale : MONTAVY.
Siège social : Ajaccio (20000), Résidence Napoléon, Quartier Casone, 8 Boulevard Fred Scamaroni.
Durée : 99 années

Capital social : 1000 euros.
Gérant : Monsieur Pierre-Jean, Christian OTTAVY demeurant Ajaccio (20000), 25 Cours Général Leclerc.

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis, Me Olivier LE HAY, Le Notaire.

N° 14

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 09/05/2021, il a été constitué une SAS dénommée :

LA KAVERNE

Sigle : LK
Siège social : Residence la Chenaie, Bât B, avenue Noël Franchini, 20090 Ajaccio Capital : 1.000 €

Objet : Le commerce, l'achat, la vente ou l'achat-revente de marchandises en gros.

Président : M. Casamaggiore KARL, Residence la Chenaie, Bât B, avenue Noël Franchini, 20090 Ajaccio

Admissions aux assemblées et droits de vote : Tout Actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix.

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS d'Ajaccio.

N° 15

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 06/05/2021, il a été constitué une SAS dénommée :

TAST'IT

Siège social : Village - Ld Ceccia - 20137 Porto-Vecchio Capital : 1.000 €

Objet : Restauration rapide

Président : M. GAMBOTTI Thomas Village - Ld Ceccia - 20137 Porto-Vecchio

Transmission des actions : Les actions sont librement cessibles entre actionnaires

Admission aux assemblées et exercice du droit de vote : Tout Actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix.

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS d'Ajaccio.

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date à PORTO-VECCHIO, du 22/04/2021, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes : **Forme :** Société Civile. **Objet :** L'acquisition, la construction et la propriété de tous biens immobiliers, la mise en valeur, l'administration, la gestion et l'exploitation par bail (location vide ou meublée), ou autrement de biens immobiliers, dont elle aura la propriété ou la jouissance ; La vente desdits biens immobiliers ; L'acquisition par la société de tous titres de sociétés, dont elle pourrait devenir propriétaire par voie d'acquisition, échange, apports ou autrement. **Dénomination :** DARING. **Siège social :** Chez M. Nicolo ISONI, route de Benciugnu, La Trinite, 20137 Porto-Vecchio. **Capital :** 1.500 € en numéraire. **Durée :** 99 années à compter de son immatriculation au R.C.S. d'AJACCIO. **Gérant :** M. Nicolas ISONI demeurant à Porto-Vecchio [20137], route de Benciugnu. **Agrément Cession :** Libre entre associés. **Toutes les autres cessions** sont soumises à l'autorisation préalable de l'assemblée Générale Extraordinaire des associés.

Pour avis, Le gérant.

N° 17

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à Penta Di Casinca en date du 5 mai 2021, il a été constitué une Société à Responsabilité Limitée présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : CFBELEC,
Siège social : Lieu-dit Pratali, Lot n°9 Box 3, 20213 Penta Di Casinca

Objet : Réalisation de toutes installations électriques, électromécaniques, domotiques, audiovisuelles et informatiques, haute et basse tension.

Installations d'équipements thermiques et de climatisations.

Bâtiment et travaux publics, viabilité, entretien, réseaux divers (VRD).

Négoce de tous matériaux liés aux activités ci-dessus spécifiées.

Durée : 99 ans

Capital : 1800 euros

Gerance : Monsieur Christian BUREAU, demeurant Volpajola. Monsieur Fabrice BUREAU, demeurant route Royale, Lot B2, Penta Di Casinca. **Immatriculation :** Au R.C.S de Bastia.

Pour avis, les gérants,

N° 18

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé du 04/05/2021, il a été constitué une Société ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : SPB INVESTISSEMENTS

Forme : SAS

Siège : Résidence Lisa Maria, chemin de Levaca, route de Cardo à Bastia [20200] **Objet :** La gestion et l'administration de toutes participations détenues dans des sociétés côtées ou non, l'animation et la réalisation de prestations de services,

Durée : 99 ans

Capital : 38.000 €

Président : Monsieur Roberto PIAZZI, demeurant route du Fort de Toga, résidence Vanina à Ville-Di-Petrabugno [20200].

Admission aux AG et droit de vote : Tout associé peut participer aux AG sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque action donne droit à une voix.

Transmission - Cession : Agrément de l'assemblée générale statuant à l'unanimité des voix des associés disposant du droit de vote

Immatriculation : RCS Bastia.

Pour avis,

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signatures privées en date à PIETROSELLA du 5 mai 2021, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions simplifiée
Dénomination : NAUTICALDIAMOND
Siège : 5, Castello Rosso - le Ruppione - 20166 Pietrosella

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Capital : 10.000 €

Objet : Distribution, vente et location de matériel nautique (notamment paddles, kayaks et accessoires).

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : La société CORSICA GESTION LOCATION, Société par actions simplifiée au capital de 1.500 €, ayant son siège social 5, Castello Rosso - le Ruppione - 20166 Pietrosella, immatriculée au RCS d'Ajaccio sous le numéro 835 048 430, représentée par sa Présidente, Madame Hélène, Céline GERHARDS,

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis, La Présidente.

N° 20

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signatures privées en date à Sarrrola-Carcopino du 01/05/2021, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société Civile Immobilière
Dénomination sociale :

PIERRE CHARLES

Siège social : Lieu-dit Pernicaggio, Résidence du Parc 2, 20167 Sarrrola-Carcopino

Objet social : Location en meublé
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 1000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire
Gerance : M. Pierre LUCCIONI demeurant Lieu-dit Pernicaggio, Résidence du Parc 2, 20167 Sarrrola-Carcopino,

Clauses relatives aux cessions de parts : Dispense d'agrément pour cessions à associés, conjoints d'associés, ascendants ou descendants du cédant ; Agrément des associés représentant au moins les deux tiers des parts sociales
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis, La Gérance.

N° 21

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 7 mai 2021, il a été constituée une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : SASU

Dénomination : FPC

Capital social : 100 Euros

Objet social : Tous travaux de plomberie et d'installation de chauffage et de conditionnement d'air dans tous locaux
Siège social : Camera - 20238 Centuri

Durée : 99 ans à compter de la date de son immatriculation au RCS
Président : Monsieur Bastien, Antoine, Raphaël, Stéphane FILONI demeurant Camera - 20238 Centuri, élu pour une durée indéterminée

Immatriculation : Au RCS de Bastia.



SAS ALAIN SPADONI & ASSOCIES,

Notaires à Ajaccio (Corse-du-Sud),
3, Avenue Eugène Macchini
Immeuble "Le Régent".

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Olivier LE HAY, Notaire associé de la Société par Actions Simplifiée " Alain SPADONI & Associés, Notaires ", titulaire d'un Office Notarial à AJACCIO (Corse- du-Sud), 3 avenue Eugène Macchini, Immeuble "Le Régent", le 30 avril 2021, enregistré au SPFE d'Ajaccio le 03/05/2021 Référence 2021 N 00258, a été constituée une Société Civile Immobilière ayant les caractéristiques suivantes :

Objet social : L'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location, la vente de tous biens et droits immobiliers et ceux pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément. Et, généralement toutes opérations civiles pouvant se rattacher directement ou indirectement à cet objet ou susceptibles d'en favoriser le développement, et ne modifiant pas le caractère civil de la société.

Dénomination sociale :

SCI CUNEO D'ORNANO 15.

Siège social : Ajaccio (20000), 15 Parc Cunéo d'Ornano - Immeuble Maillot.

Durée : 99 années

Capital social : 2000 euros

Gérant :

- Madame Nathalie CASALTA épouse BATTAGLIA, demeurant à CAGNES SUR MER (06800), 61 chemin du Pain de Sucre, Villa Sintineddi
- Monsieur Albert SCHWABACHER, demeurant à ROQUEFORT LES PINS (06330), 18 avenue des Pins, Domaine du Sinodon.

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis, Me Olivier LE HAY, Le Notaire.

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date à Porto-Vecchio du 15/03/2021, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée

Dénomination : ALHTC LICENCES

Siège social : 28, rue du Commandant l'Herminier - [20137] Porto-Vecchio

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS d'Ajaccio

Capital : 6.000 €

Objet : En France et à l'étranger, directement ou indirectement, la constitution par voie de dépôt ou d'acquisitions d'un portefeuille de marques commerciales ainsi que son exploitation par cessions ou concessions de licences.

Conditions d'admission aux décisions collectives et d'exercice du droit de vote : Tout associé a le droit de participer aux décisions collectives quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, dès lors que ses titres sont inscrits à un compte ouvert à son nom.

Clauses restreignant la transmission des actions : Toute cession d'actions sera soumise à l'agrément préalable de l'assemblée générale des actionnaires statuant à la majorité simple des présents ou représentés, le cédant ne prenant pas part au vote.

Administration : **Président :** M. Alexis VINCENT-CASTELLI demeurant à Porto-Vecchio [20137], 64, Ceccia.

Pour avis,



Maître Marie-Paule DIONISI-NAUDIN

Avocat à la Cour
Spécialiste en droit fiscal
et droit douanier

32, Boulevard Paoli - 20200 Bastia

Tel : 04.95.37.64.79

Fax : 04.95.38.54.71

Suivant acte SSP en date du 06 mai 2021, il a été constitué une Société dont les caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination : AS CONSTRUCTION

Forme : Société par Actions Simplifiée

Siège : Résidence U Centru, Zonza, 20144 Sainte Lucie de Porto-Vecchio

Capital : 1000 € par apport en numéraire.

Objet : Tous travaux de maçonnerie générale, de construction ou rénovation.

Admission aux assemblées et droit de vote : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Cession d'actions : Sauf lorsque la société ne comprend qu'un seul associé, toute cession d'actions, même entre associés, est soumise au respect du droit de préemption conféré aux associés et à l'agrément de la collectivité des associés statuant à la majorité.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS d'Ajaccio.

Président : Monsieur Stéphane, Maurice BERNARDIN, demeurant Lieu-dit Cavo, Zonza, 20144 Ste Lucie de Porto-Vecchio

Mention sera faite au RCS d'Ajaccio.

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à AJACCIO du 03.05.2021, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions simplifiée

Dénomination : ML PARTICIPATION

Siège : Chemin Arbajola, 20090 Ajaccio

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS

Capital : 1.000 euros

Objet : - La prise de participation dans toutes sociétés françaises ou étrangères quels que soient leur objet social et leur activité,

- La gestion de titres et de valeurs mobilières, l'investissement à objet civil matériel ou immatériel pour son compte ou pour celui de tiers,

- La gestion de son propre patrimoine tant immobilier que mobilier et de tout patrimoines quelle que soit sa composition appartenant à toute personne physique ou morale

- Administration de société.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.

Agrement : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : Monsieur Marc LAMONICA, demeurant Chemin Arbajola, 20090 Ajaccio.

La Société sera immatriculée au RCS d'Ajaccio.

Pour avis,
Le Président.



AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du 22 Avril 2021, est constituée la Société présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : A CASA DI PERONE

FORME : Société par actions simplifiée

CAPITAL : 5000 euros

SIEGE : Lieu-dit Zaccaraccia, 20290 Borgo

OBJET : Commercialisation, vente en gros et en détail de fruits et légumes ainsi que la vente des produits d'épicerie complémentaire et annexe à l'activité

DUREE : 99 années

ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

AGREMENT : Les cessions d'actions sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés statuant selon les règles définies à l'article 28 Règles d'adoption des décisions collectives des statuts avec prise en compte de voix du cédant.

PREIDENT : Monsieur PEPE Pierre-François, Lieu-dit Zaccaraccia, 20290 Borgo.

Pour avis,

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à PORTO-VECCHIO du 10 mai 2021, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée

Dénomination : MUTUEL

Siège : Route de Cala Rossa, Lavetta 2, 20137 Porto-Vecchio

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Capital : 2000 euros

Objet : Activité de supérette, commerce de détail non spécialisé à prédominance alimentaire, entretien, bazar

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. **Sous réserve des dispositions légales,** chaque action donne droit à une voix, mais chaque associé ne peut disposer de plus de 1 voix, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.

Agrement : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : Monsieur Laurent Albin MUTUEL, demeurant route de Cala Rossa, Lavetta II, 20137 Porto-Vecchio

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis,
Le Président.

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP en date du 29/04/2021, il a été constitué une SASU dénommée :

AMA

Siège social : Val di Laja, Le Vieux Molini, 20128 ALBITRECCIA

Capital : 500 €

Objet social : Activités de Holding

Président : M ARENA Florent demeurant Val di Laja, Le vieux Molini, 20128 ALBITRECCIA élu pour une durée illimitée

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS d'Ajaccio.

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signatures privées en date à LUCCIANA, du 22 avril 2021, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société Civile Immobilière

Dénomination sociale :

GUIDICELLI & FILIPPI

Siège social : Lot numéro 3, Lotissement l'Albitru, 20290 Lucciana

Objet social : L'acquisition, la vente à titre exceptionnelle, la propriété, l'échange ainsi que la location, l'administration et la gestion de tous biens immobiliers, mobiliers, la réalisation de toutes opérations immobilières et financières, l'emploi de fonds et valeurs, la prise de participations directes ou indirectes dans toutes entreprises

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS

Capital social : 1000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire

Gérance : Monsieur Jean GUIDICELLI, demeurant Lot numéro 3, Lotissement l'Albitru, 20290 Lucciana

Clauses relatives aux cessions de parts : Dispense d'agrément pour cessions à associés, conjoints d'associés, ascendants ou descendants du cédant ; Agrément des associés représentant au moins les deux tiers des parts sociales

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés Bastia.

Pour avis, La Gérance.

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du 06/05/2021, est constituée la Société présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : LETA - **FORME :** Société à responsabilité limitée

CAPITAL : 1000 euros

SIEGE : Lieu-dit BARITELLA, 20131 Pianottoli

OBJET : Location meublée de biens immobiliers

DUREE : 99 années

GERANCE : Isabelle LEDUC, demeurant Lieu-dit BARITELLA, 20131 Pianottoli

Immatriculation au RCS d'Ajaccio.

Pour avis,

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signatures privées en date à ALERIA [20270] du 27.04.2021, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée

Dénomination :

ATELIER CORSE FRUITS ET LEGUMES

Siège : 50, rue Saint Alexandre Sauli, Lieu-dit Cateraggio, 20270 Aléria

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS

Capital : 30.000 euros

Objet : - La transformation, la congélation et le négoce de fruits et légumes frais et de produits transformés

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Transmission des actions : Agrément : Les cessions d'actions, sans exception, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : Monsieur Vincent MARCADAL, demeurant à Hameau de Campo al Quercio, 20270 Antisanti

Directeur Général : Monsieur Jean Dominique VALENTINI, demeurant à Casaperta, 20251 Pancheraccia

La Société sera immatriculée au RCS de Bastia.

Pour avis, Le Président.



SAS ALAIN SPADONI & ASSOCIES,

Notaires à Ajaccio (Corse-du-Sud),
3, Avenue Eugène Macchini,
Immeuble "Le Régent".

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Charles SANTUCCI, Notaire associé de la Société par Actions Simplifiée " Alain SPADONI & Associés, Notaires ", titulaire d'un Office Notarial à AJACCIO (Corse- du-Sud), 3 avenue Eugène Macchini, Immeuble "Le Régent", le 29 avril 2021, enregistré au SPFE d'Ajaccio le 03/05/2021 Référence 2021 N 00259, a été constituée une Société Civile Immobilière ayant les caractéristiques suivantes :

Objet social : L'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location, la vente de tous biens et droits immobiliers et ceux pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément. Et, généralement toutes opérations civiles pouvant se rattacher directement ou indirectement à cet objet ou susceptibles d'en favoriser le développement, et ne modifiant pas le caractère civil de la société.

Dénomination sociale : EMAVVA.

Siège social : Ajaccio [20000], chez Monsieur André VALAT, les Hauts du Parc Berthault, Résidence Primavera, immeuble Alba. Durée : 99 années

Capital social : 1200 euros.

Gérant : Madame Lise Audrey VALAT demeurant à Ajaccio [20000], résidence Pietralba, immeuble Beau Soleil. La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis, Me Charles SANTUCCI, Le Notaire.

N° 33

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à LECCI du 24.03.2021, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée

Dénomination : GDS HOLDING

Siège : Lieudit Trinité, Stagnolo, Golfo di Sogno, 20137 Lecci

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS

Capital : 1.000 euros

Objet : - La prise de participation dans toutes sociétés françaises ou étrangères quels que soient leur objet social et leur activité,

- La gestion de titres et de valeurs mobilières, l'investissement à objet civil matériel ou immatériel pour son compte ou pour celui de tiers,

- La gestion de son propre patrimoine tant immobilier que mobilier et de tout patrimoines quelle que soit sa composition appartenant à toute personne physique ou morale

- Administration de société.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.

Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : Monsieur Charles, Dominique, André LAMONICA, demeurant Poggioli, Sainte Lucie de Porto-Vecchio, 20144 Zonza. La Société sera immatriculée au RCS d'Ajaccio.

Pour avis, Le Président.

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à AJACCIO en date du 11/05/2021, il a été constitué une Société à Responsabilité Limitée présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : SEGIMMO 5,
Siège social : ZA du Stiletto, Espace Lupacia, 20090 Ajaccio

Objet : La promotion immobilière ; L'acquisition par voie d'apport ou d'achat, la propriété, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement de tous immeubles bâtis ou non bâtis ; Et plus généralement la propriété et la gestion de tous immeubles ou droits immobiliers ; Eventuellement et exceptionnellement l'aliénation de ceux de ses immeubles devenus inutiles à la société au moyen de vente, échange ou apport en Société. L'achat, la vente, la prise à bail, la location, la gérance, la participation directe ou indirecte par tous moyens ou sous quelque forme que ce soit, à toutes entreprises et à toutes sociétés créées ou à créer, ayant le même objet ou un objet similaire ou connexe ; et plus généralement toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ci-dessus spécifié ou à tout autre objet similaire ou connexe.

La société peut recourir en tous lieux à tous actes ou opérations de quelque nature et importance qu'elles soient, dès lors qu'ils peuvent concourir ou faciliter la réalisation des activités visées aux alinéas qui précèdent ou qu'ils permettent de sauvegarder, directement ou indirectement, les intérêts commerciaux ou financiers de la société ou des entreprises avec lesquelles elle est en relation d'affaires.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.

Capital : 1000 euros

Gérance : Monsieur Dominique, Jean-Pascal SERRA, demeurant Prato In Vignale, Col du Prunu, ALATA (Corse),
Immatriculation : Au registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis, L'associé fondateur, mandaté à cet effet, ou le gérant.

N° 35

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signatures privées en date à Poggiolo du 5 mai 2021, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée

Dénomination : L'ALTORE

Siège : 20160 Poggiolo

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Capital : 1.000 €

Objet : Snack-buvette, restauration rapide, chambres d'hôtes

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Présidente : Madame Marine, Corinne, Catherine DI MAIO, demeurant, Route de Guagnu - 20160 Murzo
Directeur Général : Monsieur Noël SEGUERA, demeurant, Route de Guagnu - 20160 Murzo
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis,
La Présidente.

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à ZONZA du 24.03.2021, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée

Dénomination : CL PARTICIPATION

Siège : Poggioli, Sainte Lucie de Porto-Vecchio, 20144 Zonza

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS

Capital : 1.000 euros

Objet : - La prise de participation dans toutes sociétés françaises ou étrangères quels que soient leur objet social et leur activité,

- La gestion de titres et de valeurs mobilières, l'investissement à objet civil matériel ou immatériel pour son compte ou pour celui de tiers,

- La gestion de son propre patrimoine tant immobilier que mobilier et de tout patrimoines quelle que soit sa composition appartenant à toute personne physique ou morale

- Administration de société.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.

Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : Monsieur Charles, Dominique, André LAMONICA, demeurant Poggioli, Sainte Lucie de Porto-Vecchio, 20144 Zonza.

La Société sera immatriculée au RCS d'Ajaccio.

Pour avis,
Le Président.

N° 37

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à AJACCIO en date du 11/05/2021, il a été constitué une Société à Responsabilité Limitée présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : MD PAYSAGES,

Siège social : ZA Du Stiletto, Espace Lupacia, Ajaccio (Corse)

Objet : Création de jardins et entretien d'espaces verts, l'achat, la vente, la prise à bail, la location, la gérance, la participation directe ou indirecte par tous moyens ou sous quelque forme que ce soit, à toutes entreprises et à toutes sociétés créées ou à créer, ayant le même objet ou un objet similaire ou connexe ; et plus généralement toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ci-dessus spécifié ou à tout autre objet similaire ou connexe. La société peut recourir en tous lieux à tous actes ou opérations de quelque nature et importance qu'elles soient, dès lors qu'ils peuvent concourir ou faciliter la réalisation des activités visées aux alinéas qui précèdent ou qu'ils permettent de sauvegarder, directement ou indirectement, les intérêts commerciaux ou financiers de la société ou des entreprises avec lesquelles elle est en relation d'affaires.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.

Capital : 1000 euros

Gérance : Monsieur Dominique SERRA, demeurant Prato In Vignale, Col du Prunu, Alata (Corse),
Immatriculation : Au registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis, L'associé fondateur, mandaté à cet effet ou le gérant.

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à LECCI du 24.03.2021, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée

Dénomination : GDS PARTICIPATION

Siège : Lieudit Trinité Stagnolo, Golfo di Sogno, 20137 Lecci

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS

Capital : 100 euros correspondant à 1.000 actions d'une valeur nominale de dix centimes d'euros (0,10 euros) à laquelle s'ajoute une prime d'émission d'une valeur de quatre-vingt-dix centimes d'euros (0,90 euros) chacune

Objet : - La prise de participation dans toutes sociétés françaises ou étrangères quels que soient leur objet social et leur activité,

- La gestion de titres et de valeurs mobilières, l'investissement à objet civil matériel ou immatériel pour son compte ou pour celui de tiers,

- La gestion de son propre patrimoine tant immobilier que mobilier et de tout patrimoines quelle que soit sa composition appartenant à toute personne physique ou morale

- Administration de société.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.

Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : Monsieur Charles, Dominique, André LAMONICA, demeurant Poggioli, Sainte Lucie de Porto-Vecchio, 20144 Zonza. La Société sera immatriculée au RCS d'Ajaccio.

Pour avis, Le Président.

N° 39

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à ZONZA du 04.05.2021, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée

Dénomination : ADL PARTICIPATION

Siège : Lieu-dit Vardiola, 20144 Zonza

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS

Capital : 1.000 euros

Objet : - La prise de participation dans toutes sociétés françaises ou étrangères quels que soient leur objet social et leur activité,

- La gestion de titres et de valeurs mobilières, l'investissement à objet civil matériel ou immatériel pour son compte ou pour celui de tiers,

- La gestion de son propre patrimoine tant immobilier que mobilier et de tout patrimoines quelle que soit sa composition appartenant à toute personne physique ou morale

- Administration de société.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.

Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : Madame Alexandra, Parsyllie DE LANFRANCHI, demeurant Lieudit Vardiola, 20144 Zonza.
La Société sera immatriculée au RCS d'Ajaccio.

Pour avis, Le Président.

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à BASTIA en date du 22 février 2021, il a été constitué une Société par Actions Simplifiée d'Architecture présentant les caractéristiques suivantes :
DENOMINATION : MUMA STUDIO
SIÈGE SOCIAL : 39, boulevard PAOLI, Bastia [20200]

OBJET : Art. 12-loi de 1977 :

- L'exercice de la profession d'architecte et d'urbaniste, en particulier la fonction de maître d'œuvre et toutes missions se rapportant à l'acte de bâtir et à l'aménagement de l'espace.

- A cette fin, la société peut accomplir toutes les opérations concourant directement ou indirectement à la réalisation de son objet ou susceptible d'en favoriser le développement.

DURÉE : 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

CAPITAL : 3000 euros

PRESIDENT : Madame Muriel AMORETTI, demeurant 6 Rue Luce de Casabianca, 20200 Bastia

AGREMENT : En cas de pluralité d'associés, toutes les cessions d'actions à des tiers seront soumises à l'agrément des associés.

IMMATRICULATION : Au registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis,
Le Président.

N° 41

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à Carbini en date du 10 Mai 2021, il a été constitué une Société par Actions Simplifiée présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION :

« CASA CARBINESA »

SIÈGE SOCIAL : Carbini, 20170 Carbini
OBJET : Location de chambres d'hôtes et meublés de tourisme.

DURÉE : 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

CAPITAL : 300 euros

PRESIDENT : Madame MARIE-CLAUDE JEANNE GUERRINI née GIUSEPPI, Née le 22 février 1955 à MARSEILLE 04 (Bouches du Rhône), demeurant à Plaine de Peri, Ld Pino, Peri (Corse),
IMMATRICULATION : Au registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis,
Le Président.

MODIFICATION GERANT

N° 42

LEONETTI

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 7623 euros

Siège social : Petreto-Bicchisano

20140 Petreto-Bicchisano

RCS Ajaccio 400 743 845

Aux termes d'une délibération en date du 29/04/21, la collectivité des associés a pris acte du décès de M. Séraphin, Marc LEONETTI survenu le 18/03/21 et a nommé en qualité de nouveaux co-gérants M. Paul-Noël LEONETTI et Mme Estelle Marie Antoinette LEONETTI, demeurant tous deux Rue de la Poste 20140 PETRETO-BICCHISANO, pour une durée illimitée à compter du 18/03/21.

Pour avis,
La Gérance.

AVIS

Aux termes d'un PV en date du 25/04/2021, Mme Muriel ORLUE demeurant 52 rue Pasteur, 95320 St Leu La Forêt a été nommée en qualité de gérant de la SCI BALNEOTHERAPIE, société civile immobilière au capital de de 1.524,49 €, dont le siège est 20260 Calvi, Résidence Caroline, Bt 2, immatriculée au RCS de Bastia n° 391 772 936, en remplacement de Mme Marie ORLUE née BLANCHON, démissionnaire de ses fonctions de gérante, et ce à compter du 25/04/2021. Formalités RCS Bastia.

TRANSFERT SIEGE SOCIAL

N° 44

SAS PEPPER

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 1000 euros

Siège social : 2, Cours Henri Pierangeli

20200 Bastia - RCS 827 775 420

Aux termes des délibérations en date du 15 avril 2021, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de transférer le siège social et de modifier l'objet social de la société. A compter de ce jour :

- Le siège social est transféré au 2 Cours Henri Pierangeli - 20200 Bastia

- La société a pour objet en France et à l'étranger :

* L'acquisition, la gestion, la location de bateaux et de tout matériel nautique.

* La conception, le développement, et l'exploitation commerciale de logiciels, solution et applications mobiles.

La participation de la société, par tous moyens, à toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer, pouvant se rattacher à l'objet social, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, commandite, souscription ou rachat de titres ou droits sociaux, fusion, alliance ou association en participation ou groupement d'intérêt économique ou de location gérance.

Et plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales et financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tout objet similaire ou connexes pouvant favoriser son extension ou son développement.

Les articles des statuts y afférents ont été modifiés en conséquence.

La Présidence,

N° 45

SASU POMPES FUNEBRES DE LA HAUTE-CORSE

SASU au capital de 1000 €

Siège Social : A Casa Di I Mori

20620 Biguglia

RCS Bastia 834 554 552

AVIS DE MODIFICATION

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 30 avril 2021, l'actionnaire principal a décidé de transférer, à compter du 30 avril 2021, le siège social et établissement principal qui étaient à 20620 Biguglia, A Casa Di I Mori, à l'adresse suivante : Résidence Santa Cruz, Rue Jean-Pierre Gaffory, 20600 Bastia.

L'article 4 des statuts a été, en conséquence, mis à jour.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de Bastia.

Pour avis et mention,
La Présidente,
MEFETTAR Assia.

ROLLAND

Société Civile Immobilière

Au capital de 1.000,00 euros

Siège social :

8, rue Jean-Jacques Rousseau

59800 Lille

441 929 775 RCS Lille Métropole

AVIS DE PUBLICITÉ

Aux termes d'une décision en date du 19.04.2021, l'associé unique a décidé de transférer le siège social du 8, rue Jean-Jacques Rousseau, 59800 Lille au Parc Berthault, Rue des Cactus, Immeuble "Les Cactus", Bâtiment A, 20000 Ajaccio à compter du 19.04.2021, et de modifier en conséquence l'article 5 des statuts. En conséquence, la Société qui est immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de LILLE METROPOLÉ sous le numéro 441 929 775 RCS LILLE fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

La Société a pour objet social Location de terrains et d'autres biens immobiliers et un capital de 1000 euros composé uniquement d'apports en numéraire.

Pour avis, La Gérance.

N° 47

PPF

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 1000 euros

Siège social : Lieu-dit U Ruppione

20166 Pietrosella

840 513 949 RCS Ajaccio

L'AGE des associés de la société par actions simplifiée PPF a décidé de transférer le siège social du Résidence du Parc Lucie, Le Fenô, Boulevard Stephano-polli de Commene, 20000 AJACCIO à lieu-dit U Ruppione - 20166 PIETROSELLA à compter du 31 décembre 2020 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis, Le Président.

N° 48

SARL SDM

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 1500,00 Euros

Siège social :

Domicile de M. François MARI

20123 Cognocoli-Monticchi

L'AGE DU 28 janvier 2021 a décidé :
 - de transférer le siège social à Olmeto [20140], Lieu-dit Tenutella à compter du 27 avril 2021. - de nommer M. Michel Antoine Marcel MARI, demeurant à Olmeto [20113] Lieu-dit Tenutella, en qualité de gérant pour une durée illimitée, et de modifier en conséquence les articles 4 et 13 des statuts. Mention en sera faite au RCS d'Ajaccio.

N° 49

SASU LECA ET COMPAGNIE

SARL au capital de 2.000 €

Siège social : rue Assomption

20000 Ajaccio

825 324 940 RCS d'Ajaccio

Le 23/09/2020, le Président a décidé de transférer le siège social au : 11, rue Bonaparte, 20000 Ajaccio, à compter du 01/01/2021.

Modification au RCS d'Ajaccio.

MODIFICATIONS STATUTAIRES

N° 50

LOCATION 2000

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 18.400 €

Siège Social : Route de Vico - Coggia

20118 Sagone

RCS : Ajaccio 429 959 133

AVIS DE TRANSFORMATION

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 07 mai 2021, la collectivité des associés de la SARL location 2000 a décidé de la transformation de la société en Société par Actions Simplifiée à compter du 07/05/2021. Cette transformation et cette nomination entraîne la publication des mentions suivantes :

Forme :

Ancienne mention : Société à responsabilité limitée.

Nouvelle mention : Société par actions simplifiée.

Administration :

Ancienne mention : le gérant Mr DI GIOVANNI Pierre.

Nouvelle mention : Mr DI GIOVANNI Pierre est nommé président

Admission aux assemblées et droit de vote : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrement : Les cessions d'actions à des tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Mention sera faite au RCS d'Ajaccio.

Pour avis,

Le président.

N° 51

LBTP 2000

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 1500 €

Siège Social : Route de Vico - Coggia

20118 Sagone

RCS : Ajaccio 791 175 755

AVIS DE TRANSFORMATION

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 07 mai 2021, la collectivité des associés de la SARL LBTP 2000 a décidé de la transformation de la société en Société par Actions Simplifiée à compter du 07/05/2021. Cette transformation et cette nomination entraîne la publication des mentions suivantes :

Forme :

Ancienne mention : Société à responsabilité limitée.

Nouvelle mention : Société par actions simplifiée.

Administration :

Ancienne mention : le gérant Mr DI GIOVANNI Pierre.

Nouvelle mention : Mr DI GIOVANNI Pierre est nommé président

Admission aux assemblées et droit de vote : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrement : Les cessions d'actions à des tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Mention sera faite au RCS d'Ajaccio.

Pour avis,

Le président.

U SANT AGNELLU

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 1000 euros
Siège social : 2, Res. Vapitelto
20166 Pietrosella
889 090 064 RCS Bastia

Aux termes d'une décision en date du 03/05/2021, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la société par actions simplifiée U SANT AGNELLU, a décidé :

- de nommer Monsieur Fabrice Lecour, demeurant 938 bis, Boulevard Ferrisse, 61200 SAINT VICTOIRE, en qualité de Président en remplacement de Madame Marie-Claude Casta, démissionnaire. L'article 15 des statuts a été modifié en conséquence et le nom de Madame Marie-Claude Casta a été retiré des statuts sans qu'il y ait lieu de le remplacer par celui de Monsieur Fabrice Lecour.
- de transférer le siège social du 2 RES. VAPITELLO, 20166 PIETROSELLA, Hôtel U SANT'AGNELLU, Lieu-dit OLIVO, 20247 ROGLIANO à compter du 30 avril 2021 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis, Le Président.

N° 53

CALA BIANCA

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 2.400.000 €
Siège social : Porto-Vecchio [20137]
Route de Palombaggia
890 300 932 RCS Ajaccio

AVIS DE MODIFICATION

Suivant décisions du 04.05.2021, les associés ont décidé de modifier l'objet social et d'étendre l'activité à l'élevage et l'exploitation d'un cheptel d'ovins et de caprins, l'élevage et la pension de chevaux et autres équidés ainsi que leur exploitation (en propriété, location, mise à disposition), l'élevage d'abeilles comprenant la récolte et la vente de miel, gelée royale, cire et autres dérivés apicoles, la transformation des olives en produits dérivés, la commercialisation des produits dérivés de l'olivier et des produits régionaux, la production et la vente de produits agricoles, horticoles, de maraîchage, la vente de produits fermiers et de plats (sans préparation) pour une consommation sur place ou à emporter.
La rédaction des statuts a été modifiée en conséquence.
Mention au RCS d'Ajaccio.

N° 54

Forme : SAS

Dénomination : MUNAKI

Capital social : 10.000 Euros
Siège social : Route de Bastia
Lieu-dit Minera - 20200 Monticello
Numéro Siren :
834 369 282 RCS Bastia

Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 13 juillet 2019, il a été pris acte de la nomination de Madame Marie-Claire TRABA demeurant Lotissement des Illes - 20220 L'Ile-Rousse en qualité de nouvelle directrice générale pour une durée indéterminée, en remplacement de Monsieur Franck TRABA directeur général démissionnaire.
Mention sera faite au Registre du Commerce et des Sociétés de Bastia.

PAOLETTI PRODUITS PETROLIERS P.P.P.

Société à Responsabilité Limitée
Capital : 130.000 Euros
Siège social : Station TOTAL La Rocade
Quartier Finosello
Ajaccio 20090 [Corse-du-Sud]
R.C.S. : Ajaccio B 333 904 936

Suivant délibération Ordinaire en date du 30 décembre 2020, l'Assemblée Générale a nommé :

* En qualité de Commissaire aux Comptes la SARL DSP FINANCES dont le siège est à AJACCIO, Bd Louis CAMPI, Résidence OPERA, le Traviata, immatriculée au RCS d'Ajaccio sous le numéro 521 870 998 représentée par Charles-André SANTINI l'un de ses gérants, pour la durée restant à courir du mandat du Commissaire aux comptes démissionnaire.

Pour Avis, La Gérance.

N° 56

CANTINA CATONI

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 10.000 €
Siège social : Lieu-dit Porticciolo
20228 Cagnano
891 174 591 R.C.S. Bastia

L'associé unique, le 30/04/2021, a nommé la société FINANCIERE LODI, SAS sis 55, rue de Bellecombe, 69006 Lyon, 493 746 622 RCS Lyon, en qualité président en remplacement de M. Christian MONS-CATONI démissionnaire.

Pour avis.

N° 57

ISULELLA PISCINE

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 10.000 euros
siège social : Rond-Point de l'Isollella
Pietrosella [20166]
808 856 363 RCS Ajaccio

AVIS DE MODIFICATIONS

D'un PV d'AGE du 26/04/21, il résulte que :

- L'objet social de la société a été étendu, à compter du 26/04/21, aux activités suivantes : Location de bateau. En conséquence, l'article 3 des statuts a été modifié en ce sens.
Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce d'Ajaccio.

Pour avis, le représentant légal.

N° 58

ENERLIS CORSICA

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 10.000 €
Siège social : Pôle de Suartello II
Route de Mezzavia - 20090 Ajaccio
848 052 080 R.C.S. Ajaccio

Suivant procès-verbal en date du 10 mai 2021, l'associé unique a nommé en qualité de Président, à compter du 10 mai 2021 :

AGL INVESTMENT, société par actions simplifiée au capital de 43.010 €, 77 Rue Marcel Dassault, 92100 Boulogne-Billancourt 482 506 458 R.C.S. Nanterre, représentée par Mme GAUDILLERE Aurélie en remplacement de M.MARTIN Thierry, démissionnaire.

L'Associé unique,

ISULA CONSEILS

SAS au capital de 100 €
Siège social : Lieu-Dit Padorella
Petarigo, 20169 Bonifacio
851 643 361 RCS Ajaccio

L'AGE du 04/05/2021 a décidé de :
- changer la dénomination sociale qui devient :

ALL IN ONE CORSICA

- étendre l'objet social comme suit :
- La conciergerie, l'assistance, l'intendance et diverses prestations à destination de propriétaires et particuliers - la gestion de la communication, la commercialisation, la mise en ligne des logements, garde d'enfant, garde d'animaux de compagnie, Chef à domicile, ménage, organisation de sortie et diverses prestations.

Mention au RCS d'Ajaccio.

N° 60

TRAJA

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 2000 euros
Siège social : Lieu-dit Cavone
ZAC du Vazzio, 20090 Ajaccio
RCS Ajaccio

Aux termes d'une délibération de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 15/4/2021, il résulte que :
Madame Graziella MATTEI, demeurant 42 ter, hameau Nunziata, 20224 CORSICIA a été nommée en qualité de Présidente en remplacement de Monsieur Jean-Félix BIANCHINI, démissionnaire.

Pour avis,
Le Président.

LOCATION GERANCE FIN DE GERANCE

N° 61

LOCATION GERANCE

Suivant acte S.S.P. en date à Bonifacio, du 1er mai 2021,
La Société [SARL] SAN BARTOLOMEO, demeurant 16, rue Doria à BONIFACIO [20169], a donné en location gérance à la Société [SAS] AMPS demeurant 8, rue Fred Scamaroni à Bonifacio [20169]. Un fonds de commerce de vente de produits alimentaires dans établissements de type supermarché, confectifs de pizzas sur place et vente à emporter, vente d'objets de décoration, de tissus et d'article de mercerie à l'enseigne « Il Grano Bianco » sise et exploité au 16 rue Doria à Bonifacio [20169]. Pour une durée déterminée de 4 ans et 7 mois à compter du 1er mai 2021 et ce jusqu'au 31 novembre 2025.

N° 62

AVIS DE PARUTION

Par acte SSP du 05/05/2021, Madame CASALTA Magali, Lotissement Rangia - Lieu-dit Vescovato - 20215 Vescovato,

A donné en location gérance à :
Madame SALARIS Angélique - n°54 - Les Hespérides - 20215 Vescovato, un fonds de commerce de location gérance de l'autorisation de stationnement de taxi numéro 3, sis et exploité sur la commune Penta di Casinca [20213], du 05/05/2021 eu 04/05/2022, renouvelé ou prorogé d'un commun accord écrit des parties par la signature d'un avenant ou d'un nouveau contrat.

**SCP MAMELLI**

Notaires
20217 Saint-Florent
Tel : 04.95.37.06.00

LOCATION GERANCE

Suivant acte reçu sous le sceau de l'état par Maître Sophie MAMELLI, Officier Public, notaire à SAINT FLORENT, le 6 mai 2021, enregistré à BASTIA le 10 mai 2021 dossier 2021 00018493 référence 2B04P31 2021N00244.

Madame Sandra, Française, Yvonne GIOVANNETTI, demeurant à PATRIMONIO [20253], U Lusticone née à BEZONS [95870], le 1er décembre 1981.

A confié à Monsieur Cyril, David, Jean Jacques LUTTON, demeurant à BLANQUEFORT [32270], Lassalle né à ORLEANS [45000], le 21 novembre 1993.

L'exploitation à titre de location-gérance de la branche d'activité de Restaurant, licence 1ère catégorie dépendant du fonds de commerce dénommé «Auberge Lusticone» sis à PATRIMONIO [20253] U Lusticone pour une période du 19 Mai 2021 au 19 octobre 2021.

Pour avis et mention, Le Notaire.

N° 64

AVIS

Suivant un acte sous seing privé en date du 30/04/2021, SANTINI ET FILS, SARL au capital de 16.000 euros, ayant son siège social La Marine, 20137 Porto-Vecchio, immatriculé au RCS d'Ajaccio sous le n°303495279 a confié en location-gérance à PNM ALLEGRIA, SASU au capital de 1500 euros, ayant son siège social Hameau de Porra, Villa A Leia, 20137 Porto-Vecchio, 819279126 RCS d'Ajaccio, son fonds de commerce de : a donné la branche d'activité restaurant débit de boisson d'un fond de commerce hôtel restaurant débit de boisson. Sis et exploité au La Marine, 20137 Porto-Vecchio.

Le preneur exploitera le fonds de commerce objet de la présente location pour son compte personnel et sera responsable envers les tiers et les fournisseurs pour une durée de 3 ans à compter du 24/04/2021 pour se terminer le 23/04/2024, renouvelable par tacite reconduction.

Le Locataire Gérant.

N° 65

AVIS DE PUBLICITE LEGALE

Par un acte sous seing privé, en date du 15 mars 2021, la Société à Responsabilité Limitée BRISE DE MER, au capital de 584 000€, dont le siège social est situé à OTA [20150], lieudit Porto La Marine, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'AJACCIO sous le n°528 057 466,

A donné en location gérance à :
Madame DAMIANI Audrey, épouse CRAVE, née le 19 février 1984 à AJACCIO, demeurant à AJACCIO [20000] 2, Rue des Halles, en cours d'immatriculation au Registre des Commerces et des Sociétés de AJACCIO pour l'exploitation de l'activité sous le statut d'Entreprise Individuelle à Responsabilité Limitée, un fonds de commerce de Restauration, Pizzeria, Brasserie, Glacier, Salon de Thé sis et exploité à OTA [20150] Lieudit Porto La Marine à compter du 6 avril 2021, pour une durée de 1 an renouvelable par tacite reconduction. Dépôt légal au Greffe du Tribunal de Commerce.

Pour avis,

Audrey DAMIANI née CRAVE.

LOCATION-GERANCE

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 26 avril 2021 fait à Porto-Vecchio,
La SA DU PHARE, dont le siège est à La Chiappa, 20137 PORTO-VECCHIO, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'AJACCIO sous le n° 411 878 051, a confié à :
La SAS MUTUEL, au capital de 2000 euros, dont le siège social se situe à Route de Cala Rossa - Lavetta 2 - 20137 PORTO-VECCHIO.
L'exploitation à titre de location-gérance du fonds de commerce village de vacances sis et exploité située à La Chiappa, 20137 PORTO-VECCHIO.
Pour une durée de 7 ans à compter du 1er mai 2021.

Toutes les marchandises nécessaires à l'exploitation du fonds de commerce dont il s'agit seront achetées et payées par le gérant, et il en sera de même de toutes sommes quelconques et charges dues à raison de l'exploitation dudit fonds, qui incomberont également au gérant, le bailleur ne devant en aucun cas être inquiété ni recherché à ce sujet.

Pour unique avis signé SAS MUTUEL,
Le locataire-gérant.



DEPOSEZ
vos annonces :
al-informateurcorse@orange.fr

N° 67

LOCATION-GERANCE

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 14 avril 2021 fait à Bonifacio, La Société BONI RESTO, SARL au capital de 7622.45 euros, dont le siège social est Ldt Longone, 20169 Bonifacio, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'AJACCIO, sous le n° 418 261 251, a confié à :
La société PA.GA.GI, SARL au capital de 3000,00 euros, dont le siège social est 5 quai Banda del Ferro, 20169 Bonifacio, en cours d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés d'AJACCIO représentée aux présentes par Monsieur Paolo ZITO, Gérant.
L'exploitation à titre de location-gérance du fonds de commerce de Restaurant, grille, glacier, pizzeria, plat à emporter situé à Lieu-Dit Bando del Ferro, connu sous le nom de "L'ORINELLA" ;
Pour une durée de 5 ans et 8 mois à compter du 1er mai 2021.

Pour unique avis signé BONI RESTO, le bailleur.

N° 68

LOCATION GERANCE

Par acte sous seing privé à COTI-CHIAVARI [Corse-du-Sud] en date du 29 Avril 2021, Monsieur GAGGIOLI Frédéric, César, Charles, entrepreneur individuel, sis Verghia - 20138 Coti-Chiavari, a confié à la SAS CREPERIE LE RUSTICA, représentée par sa présidente Madame GAGGIOLI CLAIRE, dont le siège social est situé VERGHIA - Allée des platanes - 20138 Coti-Chiavari, et en cours d'immatriculation au RCS d'AJACCIO, l'exploitation à titre de location gérance du fonds de commerce situé Lieu-Dit Verghia - 20138 Coti-Chiavari, connu sous le nom de « CRÉPERIE LE RUSTICA », pour lequel Monsieur GAGGIOLI Frédéric, César, Charles, est immatriculé au RCS d'AJACCIO sous le numéro 520 332 743 pour une durée de un an à compter du 29 Avril 2021, renouvelable par tacite reconduction.

Pour avis,

LOCATION GERANCE

Aux termes d'un acte sous seing privé, en date à Calvi du 29 janvier 2021, Monsieur LUCIANI François demeurant route de pietramaggiore [20260] CALVI, immatriculée au RCS de Bastia sous le numéro 306 432 279,
A donné en location gérance,
à Monsieur Willy BOUISSOU un fonds de commerce de Sandwiches et boissons sans alcool, vente à emporter, à l'enseigne « Croq Vite » sis rue Clémenceau, 20260 CALVI,
Pour une durée 1 année à compter du 1er février 2021, renouvelable par tacite reconduction.

N° 70

AVIS

Aux termes d'un SSP en date du 19/04/2021, la société E Canicce SARL au capital de 1000,00 € située route d'Asco, 20218 MOLTIFAO immatriculée au RCS de BASTIA sous le numéro 539770529 a donné en location gérance à M Journet Dominique demeurant Hameau de Minebio, 20228 BARRETTALI un fonds de commerce de Restauration Rapide situé route d'Asco, 20218 MOLTIFAO à compter du 19/05/2021 au 30/09/2021. Le contrat est renouvelable par tacite reconduction d'une période de 4 mois.

DISSOLUTION LIQUIDATION

N° 71

MTB

SAS en liquidation
Au capital de 2000 euros
Siège de liquidation :
Zone Industrielle la Poretta
20137 Porto-Vecchio
802 467 993 RCS Ajaccio

Aux termes d'une décision en date du 31/12/20 au siège de liquidation, l'associé unique, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé M. Jean-Marc CARTAL, demeurant Hameau de Mela, Lieu dit Saltarella, 20137 PORTO-VECCHIO quitus de sa gestion et prononcé la clôture de la liquidation.

Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de commerce d'AJACCIO, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la Société sera radiée dudit registre.

Pour avis,
Le Liquidateur.

N° 72

SOCIÉTÉ CIVILE IMMOBILIÈRE MARINACCE IMMOBILIER,

SCI au capital de 300 euros
rue Mondoloni, Résidence le Turenne
Bât C, 20600 Bastia,
487 950 909 RCS Bastia.

AVIS

L'AGE a décidé, le 1/4/2021, la dissolution anticipée de la société, au 9/4/2021, désigné liquidateur Mme Marinacce Fabienne, Route du Macchione, les jardins du Macchione, 20600 Bastia et fixé le siège de liquidation au siège social de la société.
Mention au RCS de Bastia.

CORSE DIRECT VACANCES

SARL en liquidation
Au capital de 8.000 Euros
Siège social : Pôle de Suartello II
Route de Mezzavia - 20090 Ajaccio
450 442 587 RCS Ajaccio

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 31/12/2021 à 10h a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur Mme Dominique VALLEE, demeurant Les Dalhias, Résidence des Fleurs, Avenue Maréchal Juin, 20090 Ajaccio, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé Pôle de Suartello II, Route de Mezzavia, 20090 Ajaccio. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce d'AJACCIO, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis, Le Liquidateur.

N° 74

SCI AMBIENTE

Société Civile Immobilière
En liquidation au capital de 400 euros
Siège social et de liquidation :
10, Boulevard Masseria,
Immeuble le Brienne, 20000 Ajaccio
814 649 372 RCS Ajaccio

AVIS DE CLÔTURE DE LIQUIDATION

L'Assemblée Générale du 15 avril 2021 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé M. Patrick, Raphael, René BENETTI, demeurant 10 Boulevard Masseria, 20000 AJACCIO, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce d'AJACCIO, en annexe au RCS.

Pour avis, le Liquidateur.

N° 75

VALENTINA

Société Civile
En liquidation au capital de 100 Euros
Siège social : Morsiglia
20238 Morsiglia
RCS Bastia : 809 511 488

L'Assemblée Générale réunie le 31 mars 2021 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Fabien PIERALLI de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de BASTIA, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

2A AUTO-MOTO

SAS au capital de 2000 euros
Siège social : Lieu-dit Rusticaccia
20133 Carbuccia
Siège de liquidation :
Lieu-dit Rusticaccia, 20133 Carbuccia
881 770 424 RCS Ajaccio

Aux termes d'une délibération en date du 31/12/2020, l'AGE a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter 31/12/20 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée. Elle a nommé comme liquidateur M. Ange-Marie, Joseph, Antoine CASANOVA, demeurant Lieu-dit Rusticaccia, 20133 Carbuccia, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé Lieu-dit Rusticaccia, 20133 Carbuccia.

C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce d'AJACCIO, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis, Le Liquidateur.

N° 77

2A AUTO-MOTO

SAS en liquidation au capital de 2000 €
Siège de liquidation :
Lieu-dit Rusticaccia, 20133 Carbuccia
881 770 424 RCS Ajaccio

L'AGE réunie le 31/12/20 au siège de liquidation a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé M. Ange-Marie, Joseph, Antoine CASANOVA, demeurant Lieu-dit Rusticaccia, 20133 Carbuccia, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée. Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de commerce d'AJACCIO, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la Société sera radiée dudit registre.

Pour avis, Le Liquidateur.

N° 78

AVIS

Aux termes de l' A.G.E. du 21/04/2021 La SCI ORIMAT - Siren 432 129 690. Les associés ont décidé la dissolution anticipée de la dite société A compter du 31 décembre 2020. Monsieur Jean Michel CORTESI demeurant à ROUSSET 13790 est nommé liquidateur. Le siège de la liquidation est fixé 110 rue Marcel Bellon - 13790 Rousset

Pour avis unique, Le Gérant.

N° 79

AVIS

Aux termes de l' A.G.E. du 21/04/2021 La SCI ORIMAT - Les Terrasses d'Algajola - 20220 Algajola - Siren 432 129 690. Les associés ont décidé la CLÔTURE DEFINITIVE de la dite société au 31 Décembre 2020.

Pour avis unique, Le Gérant.



COMMUNAUTE DE COMMUNES CENTRE CORSE

Pouvoir adjudicateur :

Désignation : COMMUNAUTE DE COMMUNES CENTRE CORSE
ZA RT50 BP300 - 20250 CORTE

Statut : Communauté de communes

Activité(s) principale(s) :

Services généraux des administrations publiques

Le pouvoir adjudicateur n'agit pas pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs.

Profil d'acheteur : <http://achatspublicscorse.com>

Objet du marché :

Station de traitement des eaux usées intercommunale 15.000 EH

Remplacement des raquettes d'aération du bassin d'aération

Remise en service des filtres à tambours du traitement tertiaire

Remplacement des canalisations d'alimentation du traitement des boues

Marché couvert par l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui

L'avis concerne un marché.

Forme du marché : Marché(s) ordinaire(s)

Type de marché de travaux : Exécution

Lieu principal d'exécution : Territoire communautaire

Code NUTS : FR832

CPV global à la consultation

CPV principal : 45232421-9

Les prestations sont traitées à prix forfaitaires.

Dévolution en marché unique.

L'acheteur n'exige pas de variantes mais une variante proposée par opérateur économique est autorisée.

Il n'est pas prévu de retenue de garantie.

Il n'est pas prévu d'avance.

Interdiction de soumissionner

L'acheteur, en vertu des articles L2141-7 à L2141-11 du code de la commande publique, peut exclure les candidatures se trouvant dans les situations qui y sont décrites, en particulier dans les cas qui suivent, sous réserve que dans un délai de 2 jours à compter de la réception d'un courrier l'y invitant, le candidat démontre qu'il a pris les mesures nécessaires pour corriger les manquements qui lui sont reprochés et, le cas échéant, que sa participation à la procédure de passation du marché public n'est pas susceptible de porter atteinte à l'égalité de traitement. L'acheteur exclut les personnes qui, au cours des trois années précédentes, ont dû verser des dommages et intérêts, ont été sanctionnées par une résiliation ou ont fait l'objet d'une sanction comparable du fait d'un manquement grave ou persistant à leurs obligations contractuelles lors de l'exécution d'un marché public antérieur.

Présentation de candidature :

Dépôt classique : La candidature peut être faite au moyen des formulaires DC1 et DC2 [formulaires à jour sur le site

<http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>

ou du DUME [document unique de marché européen].

L'acheteur met à disposition des candidats un DUME "Acheteur", c'est à dire que la première partie concernant les informations relatives à la procédure ont été préremplies par l'acheteur ainsi que la partie IV concernant les critères de sélection applicables à la passation du marché.

Les informations requises au titre de la partie I seront automatiquement récupérées par le candidat, pour autant que le service DUME électronique cité ci-dessous soit utilisé par l'opérateur économique pour générer et remplir le DUME. Dans le cas contraire, ces informations doivent être introduites par le candidat.

Le DUME Acheteur est disponible via le service DUME du portail Chorus Pro : <https://dume.chorus-pro.gouv.fr/>.

Conditions de participation et moyens de preuve acceptables :

Les documents et renseignements demandés par l'acheteur aux fins de vérification de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière et des capacités techniques et professionnelles du candidat sont :

Capacité économique et financière :

Indications concernant le chiffre d'affaires annuel spécifique aux prestations objet du marché sur 3 ans.

Indication concernant le montant couvert par l'assurance pour risques professionnels

Capacité technique et professionnelle :

Mention des références travaux similaires sur une période de 5 ans.

Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et le nombre de cadres pendant les trois dernières années

Une déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour l'exécution du marché

Procédure : MAPA ouvert

Critères d'attribution

Le classement des offres et le choix du/des attributaire(s) sont fondés sur l'offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères pondérés énoncés ci-dessous :

Les critères sont notés sur 100.

1. Critère Prix des prestations pondéré à 60 %.

2. Critère Valeur technique pondéré à 40 %.

Renseignements d'ordre administratif :

Numéro de référence du marché : 2020-002

La présente consultation est une consultation initiale.

Date d'envoi du présent avis à la publication : 11/05/2021

Date limite de réception des offres : le 24/06/2021 à 12 heures 00.

Le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre pendant un délai de 90 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Délivrance du DCE

Le dossier de consultation est téléchargeable sur le profil d'acheteur.

Modalités essentielles de financement et de paiement :

Le délai global de paiement des prestations est fixé à 30 jours.

Règlement par Sur présentation d'acomptes validés par le maître d'œuvre.

Modalités de financement des prestations : Fonds propres et subventions.

Avis périodique : Il ne s'agit pas d'un marché périodique.

Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché : Après attribution, aucune forme de groupement ne sera exigée.

La même entreprise ne peut pas présenter pour le marché ou un de ses lots plusieurs offres, en agissant à la fois :

en qualité de candidat individuel et de membre d'un ou plusieurs groupements ; en qualité de membre de plusieurs groupements.

Instance chargée des procédures de recours : Tribunal Administratif de BASTIA

Introduction des recours : A la réception de la notification de rejet

Conditions de remise des candidatures

La transmission des candidatures se fait obligatoirement par voie électronique via le profil d'acheteur : <http://achatspublicscorse.com>.

Un mode d'emploi est disponible sur le site. Les frais d'accès au réseau sont à la charge des candidats.

Signature des documents transmis par le candidat

Il n'est pas exigé des candidats que l'acte d'engagement soit signé(e) au stade de la réception des offres. Seul l'attributaire devra impérativement signer électroniquement l'acte d'engagement.

En cas de groupement l'acte d'engagement sera signé(e) par chaque membre du groupement ou par le mandataire dûment habilité par un document d'habilitation (copie de la convention de groupement ou acte spécifique d'habilitation). La production d'un document d'habilitation, signé de façon électronique par chaque membre du groupement, sera exigé du seul attributaire.

L'obligation de signature électronique se fait conformément aux conditions fixées par l'arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique des contrats de la commande publique.

Autres Informations : Les candidats sont tenus de fournir les documents et renseignements qu'ils ont déjà transmis dans une précédente consultation et qui demeurent valables.

N° 81



AVIS D'INFORMATION

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

Collectivité de Corse

22 Cours Grandval - BP 215

20187 AIACCIU CEDEX 1.

Tél: +33 495516464. Fax: +33 495516621.

Courriel : commande.publique@isula.corsica

Adresse internet : <https://www.isula.corsica>

Objet du marché : TRAVAUX D'AMENAGEMENT, D'ENTRETIEN COURANT ET DE GROSSES REPARATIONS A REALISER SUR LES BÂTIMENTS DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT DE LA COLLECTIVITE DE CORSE

Numéro de référence : 2021-7DIE-0022

Date limite de remise des offres : 29/06/2021 à 16 h 00

Modalités de retrait de l'avis d'appel public à la concurrence complet ainsi que du dossier de consultation Sur le profil acheteur de la Collectivité de Corse à l'adresse suivante : <https://marchespublics.isula.corsica/>

Date d'envoi du présent avis à la publication : 11/05/2021

N° 82

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

MARCHE DE TRAVAUX

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

Communauté de communes de la Pieve de l'Ornano - 428 boulevard Marie-Jeanne-Bozzi - BP 125 - 20166 Porticcio

Adresse internet du profil d'acheteur : <https://www.e-marchespublics.com>

Objet du marché :

REPLACEMENT ET MISE A NIVEAU DES EQUIPEMENTS ELECTROMECHANIQUE DE LA STATION D'EPURATION ET DE DEUX POSTES DE RELEVAGE - COMMUNE DE COTI CHIAVARI

Procédure de passation :

Procédure adaptée ouverte soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1^{er} du Code de la Commande Publique.

Code CPV : 45252130-8 - Equipement de station d'épuration

Modes de retrait des documents de la consultation :

Téléchargement gratuit du dossier de consultation et de l'avis d'appel à la concurrence via le profil d'acheteur : <https://www.e-marchespublics.com>

Modalités et Adresse de remise des plis :

Les soumissionnaires doivent transmettre leur offre par voie électronique via le profil acheteur <https://www.e-marchespublics.com> ; Pour les modalités de remise des plis électroniques, se référer au règlement de la consultation ou aux conditions générales du profil d'acheteur.

Critères d'attribution :

Valeur technique : 60%

Prix des prestations : 40%

Le pouvoir adjudicateur pourra procéder à une négociation avec les candidats ayant remis une offre recevable.

Date limite de réception des offres : 7 / 06 / 2021 à 11 H 00

Date d'envoi du présent avis à la publication : 11 / 05 / 2021

Renseignements d'ordre techniques et administratifs : Les candidats peuvent envoyer leur question, via la plateforme du profil acheteur du pouvoir adjudicateur.

Organisation des visites : Communauté de communes de la Pieve de l'Ornano

428 boulevard Marie-Jeanne-Bozzi - BP 125

20166 Porticcio - Tel : 04 95 23 02 00

Mail : ccpieveornano@orange.fr

AVIS DE MARCHÉ

DÉPARTEMENT(S) DE PUBLICATION : 20A

SERVICES

- Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

Communauté Communes Piève de l'ORNANO.

Correspondant : STRABONI Charles,

428 bld Marie-Jeanne BOZZI - BP 125

20166 PORTICCIO

tél. : 04-95-23-02-00 télécopieur : 04-95-27-11-56

Courriel : cdc-ornano@hotmail.frAdresse internet : <http://cc-pieveornano.e-marchespublics.com>.

Adresse internet du profil d'acheteur :

<http://cc-pieveornano.e-marchespublics.com>.

Objet du marché : Accord-cadre à bons de commande de réception et traitement de biodéchets issus d'une collecte séparative chez les professionnels sur le territoire de la Piève de l'Ornano et du Taravo

Lieu d'exécution et de livraison : BP 125, 428, Boulevard Marie-Jeanne Bozzi, 20166 Porticcio

Caractéristiques principales :

Refus des variantes.

Durée du marché ou délai d'exécution : 12 mois à compter de la notification du marché.

Date prévisionnelle de début des prestations (fournitures/services) : 15 Juin 2021

Les candidatures et les offres seront entièrement rédigées en langue française ainsi que les documents de présentation associés.

Unité monétaire utilisée, l'euro.

Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :

Documents à produire obligatoirement par le candidat, à l'appui de sa candidature :

- Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire (si ces documents ne sont pas déjà demandés dans le cadre du formulaire DC2, ci-après).

- Déclaration sur l'honneur du candidat justifiant qu'il n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner obligatoires prévus aux articles 45 et 48 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 ou, pour les marchés publics de défense ou de sécurité, qu'il n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner obligatoires prévus aux articles 45, 46 et 48 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 (si cette déclaration n'est pas déjà demandée dans le cadre du formulaire DC1, ci-après).

- Déclaration sur l'honneur du candidat attestant qu'il est en règle, au cours de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, au regard des articles L. 5212-1, L. 5212-2, L. 5212-9 du code du travail, concernant l'emploi des travailleurs handicapés (si cette déclaration n'est pas déjà demandée dans le cadre du formulaire DC1, ci-après).

- Si le candidat est établi en France, une déclaration sur l'honneur du candidat justifiant que le travail est effectué par des salariés employés régulièrement au regard des articles L. 1221-10, L. 3243-2 et R. 3243-1 du code du travail (dans le cas où le candidat emploie des salariés, conformément à l'article D. 8222-5-3° du code du travail) (si cette déclaration n'est pas déjà demandée dans le cadre du formulaire DC1, ci-après).

- Si le candidat est établi ou domicilié à l'étranger, une déclaration sur l'honneur du candidat attestant qu'il fournit à ses salariés des bulletins de paie comportant les mentions prévues à l'article R. 3243-1 du code du travail, ou des documents équivalents (si cette déclaration n'est pas déjà demandée dans le cadre du formulaire DC1, ci-après).

Documents à produire à l'appui des candidatures par le candidat, au choix de l'acheteur public :

- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les fournitures, services ou travaux objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles (renseignements à inscrire dans le formulaire DC2, si celui-ci est demandé par l'acheteur public).

- Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels (déclaration à produire en annexe du formulaire DC2, si celui-ci est demandé par l'acheteur public).

- Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de marchés de même nature (déclaration à produire en annexe du formulaire DC2, si celui-ci est demandé par l'acheteur public).

- En matière de fournitures et services, une description de l'équipement technique, des mesures employées par l'opérateur économique pour s'assurer de la qualité et des moyens d'étude et de recherche de son entreprise (document à fournir en annexe du formulaire DC2, si celui-ci est demandé par l'acheteur public).

- Certificats de qualifications professionnelles (documents à fournir en annexe du formulaire DC2, si celui-ci est demandé par l'acheteur public). La preuve de la capacité du candidat peut être apportée par tout moyen, notamment par des certificats d'identité professionnelle ou des références de travaux attestant de la compétence de l'opérateur économique à réaliser la prestation pour laquelle il se porte candidat.

- Certificats établis par des services chargés du contrôle de la qualité et habilités à attester la conformité des fournitures par des références à certaines spécifications techniques (documents à fournir en annexe du formulaire DC2, si celui-ci est demandé par l'acheteur public). Il est accepté d'autres preuves de mesures équivalentes de garantie de la qualité produites par le candidat, si celui-ci n'a pas accès à ces certificats ou n'a aucune possibilité de les obtenir dans les délais fixés.

- Formulaire DC1, Lettre de candidature - Habilitation du mandataire par ses co-traitants [disponible à l'adresse suivante :

<http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>].

- Formulaire DC2, Déclaration du candidat individuel ou du membre du groupe.

[disponible à l'adresse suivante :

<http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>].

- Formulaire ATTR11, Acte d'engagement. [disponible à l'adresse suivante :

<http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-attribution-marches-2016>].

- Formulaire DC4, Déclaration de sous-traitance. [disponible à l'adresse suivante :

<http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-candidat-dc1-dc2-dc3-dc4>].

- S'il s'appuie, pour présenter sa candidature, sur les capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par l'acheteur public.

Le candidat doit également apporter la preuve que chacun de ces opérateurs économiques mettra à sa disposition les moyens nécessaires, pendant toute la durée d'exécution du marché public ou de l'accord-cadre (documents à produire en annexe du formulaire DC2, si celui-ci est demandé par l'acheteur public).

Documents à produire obligatoirement par l'attributaire, avant la signature et la notification du marché public ou de l'accord-cadre (formulaire NOTI1) :

- Les pièces prévues aux articles D. 8222-5 ou D. 8222-7 et D. 8222-8 du code du travail.

- Si l'attributaire est établi en France, les attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant qu'il a satisfait à ses obligations fiscales et sociales ou un état annuel des certificats reçus (formulaire NOTI2).

La transmission et la vérification des documents de candidatures peut être effectuée par le dispositif Marché public simplifié sur présentation du numéro de SIRET : oui

Critères d'attribution :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges (règlement de la consultation, lettre d'invitation ou document descriptif).

Type de procédure : procédure adaptée.

Date limite de réception des offres : 14 Juin 2021 à 09:30

Délai minimum de validité des offres : 90 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Date d'envoi du présent avis à la publication : 11 Mai 2021.

Adresse auprès de laquelle les documents peuvent être obtenus :

CHARLES STRABONI

Correspondant : CHARLES STRABONI

BP 125, 428, Boulevard Marie-Jeanne Bozzi

20166 Porticcio, tel. : 0495230200,

courriel : cdc-ornano@hotmail.fr.

Adresse à laquelle les offres/candidatures/demandes de participation doivent être envoyées : CHARLES STRABONI

Correspondant : CHARLES STRABONI,

BP 125, 428, Boulevard Marie-Jeanne Bozzi

20166 Porticcio

tel. : 0495230200, courriel : cdc-ornano@hotmail.fr.

Adresse à laquelle des renseignements complémentaires peuvent être obtenus :

CHARLES STRABONI

Correspondant : CHARLES STRABONI,

BP 125, 428, Boulevard Marie-Jeanne Bozzi

20166 Porticcio, tel. : 0495230200,

courriel : cdc-ornano@hotmail.fr.

N° 84

**COMMUNE DE LECCI****AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE**

1 Nom et adresse de l'organisme acheteur :

COMMUNE DE LECCI

Hôtel de Ville

20137 Lecci

Tel : 04.95.71.43.43

email : mairie.lecci@wanadoo.fr

2. Objet du marché :

Programme de voirie et aménagements divers - 2020-2021

3. Durée du marché ou délais d'exécution : 2 ans à compter de la date fixée par ordre de service

4. Critères d'attribution : L'offre économiquement la plus avantageuse sera appréciée en fonction des critères énoncés dans le Règlement de la Consultation.

5. Procédure : Procédure Adaptée en application de l'article R2123-1 du code de la Commande Publique.

6. Conditions de participation : Le candidat ne devra pas être frappé d'interdiction de soumissionner conformément aux articles L2141-1 à 5 du code de la Commande Publique.

7. Date limite de réception des offres : 04/06/2021 à 12 heures

8. Délai de validité des offres : 180 jours à compter de la date limite de réception de celles-ci.

9. Date d'envoi du présent avis à la publication : 7 mai 2021

10. Modalités d'obtention du dossier : Les dossiers de consultation seront téléchargés gratuitement sur le site du profil acheteur :

<http://www.achatspublicscorse.com>

11 Modalités de remise des candidatures et des offres : Les offres seront remises obligatoirement par voie dématérialisée sur le site du profil acheteur.

12. Renseignements complémentaires :

Obtention de renseignements d'ordre administratif :

Auprès du maître d'ouvrage figurant au § 1 ci-dessus

Obtention de renseignements d'ordre technique :

Auprès du Cabinet Blasini

11, bis Avenue Jean Zuccarelli

20200 Bastia

Tél. : 04.95.31.16.27 – Fax : 04.95.32.29.23

contact@cabinet-blasini.fr

Le Maire,

AVIS D'ACCORD-CADRE A BONS DE COMMANDE

Procédure négociée avec mise en concurrence préalable/Entité Adjudicatrice

MONTANT SUPÉRIEUR AU SEUIL DE 428.000 € HT

CCIC/DC/2021.040
Chambre de Commerce
et d'Industrie
de Corse

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

M. Le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse
 Hôtel Consulaire - Rue du Nouveau Port
 20293 Bastia Cedex
 Tel : 04.95.54.44.44 – Fax : 04.95.54.44.45

Correspondant :

M. Le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse
 Hôtel Consulaire - Rue du Nouveau Port
 20293 Bastia Cedex
 Tel : 04.95.54.44.44 – Fax : 04.95.54.44.45

Principale(s) activité(s) du Pouvoir Adjudicateur :

Services généraux des administrations publiques/activités aéroportuaires.

Objet de l'Accord-Cadre :

Appel à candidature pour la fourniture et la maintenance des équipements de sûreté des Aéroports Napoléon Bonaparte, Bastia Poretta, Calvi Sainte-Catherine et Figari Sud Corse.

Lieux d'exécution :

Aéroports de Napoléon Bonaparte et Figari Sud Aéroports de Bastia-Poretta et Calvi Sainte-Catherine

Type d'Accord-Cadre :

Accord-Cadre de fourniture et de services

Nomenclature Européenne CPV :

33282000-0/Equipement de contrôle aux rayons X
50413000-3/Services de réparation et d'entretien d'appareils de contrôle

Caractéristiques principales :

Les prestations consistent notamment dans la dépose et l'évacuation des équipements de sûreté d'IFBS existants, la fourniture, le transport, l'installation, l'intégration et la mise en service des équipements de sûreté d'IFBS fournis dans le nouveau système d'IFBS, la formation à l'utilisation et à la maintenance de ces équipements et la maintenance préventive et corrective, l'astreinte et l'assistance téléphonique.

La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC.

Mode de passation de l'Accord-Cadre :

L'accord cadre est passé selon la procédure négociée avec mise en concurrence préalable - définie par les articles L.1 à L.6, R2113-1, R2161-21, R2161-22, R2161-23, R2162-2 al.2, R2162-4 -3°, R 2162-13 et R2162-14 du Code de la Commande Publique.

L'entité adjudicatrice, par application des dispositions de l'article R2161-23 du Code de la Commande Publique pourra attribuer l'accord-cadre sur la base des offres initiales sans négociation.

Mode de dévolution :

L'Entité Adjudicatrice a décidé de déroger à la règle de l'allotissement défini à l'article R2113-1 du Code de la Commande Publique car celui-ci est de nature à rendre techniquement difficile et financièrement plus coûteux l'exécution des prestations.

L'accord cadre est à bons de commande et mono attributaire

L'accord cadre fixe toutes les stipulations contractuelles conformément aux dispositions de l'article R2162-2 al.2 du Code de la Commande publique et notamment la consistance et le prix des prestations et leurs modalités de détermination. Il est exécuté au fur et à mesure de l'émission de bons de commande car pour des raisons techniques, économiques et financières, le rythme et l'étendue des besoins à satisfaire ne peuvent être entièrement arrêtés. La Chambre de Commerce a décidé de passer un accord cadre sans montant minimum annuel ni maximum annuel

L'avis concerne un de l'accord cadre de fourniture et de maintenance Modalités essentielles de financement et de paiement du marché :

* Les articles R.2193-3 à R.2193-53 du Code de la Commande Publique

* Le paiement des acomptes est de 30 jours par virement

* Crédits ouverts aux sections : 135, 136, 332 et 334

Langue dans laquelle les candidatures et les offres doivent être adressées :

Le Français

Unité monétaire utilisée : L'euro

Le dossier de consultation et le règlement de consultation sont à télécharger directement sur le site de la plateforme des Achats de l'Etat via le site de la CCI de Bastia et Haute Corse (<http://www.ccihc.fr/marches-publics/>), dès la mise en ligne de la présente consultation.Les candidats devront déposer leur réponse sur le site de la plateforme des Achats de l'Etat via le site de la CCI de Bastia et Haute Corse (<http://www.ccihc.fr/marches-publics/>).

Présentation des documents et des renseignements à fournir par le candidat à l'appui de sa candidature :

- Une déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles L.2141-1 à L.2141-5 et L.2141-7 à L.2141-11 du Code de la Commande Publique et notamment qu'il est en règle au regard des articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés.

- Tous documents permettant à l'acheteur la vérification de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle du candidat au regard de sa capacité économique et financière, de ses capacités techniques et les moyens et compétences professionnels du candidat conformément à l'article R.2143.5 du Code de la Commande Publique, ainsi que des documents relatifs aux pouvoirs des personnes habilitées à les engager.

- La présentation d'une liste de prestations effectuées au cours des trois dernières années similaires ou équivalentes à l'objet du marché, indiquant le montant, la date et le destinataire publics et privés sur les aéroports français.

- Les justificatifs d'homologation du STAC, en particulier les certificats de chacun des équipements de sûreté de type EDS de norme 3.1 et RX DV avec leur bibliothèque TIP

Les candidats qui ne peuvent soumissionner à un marché public en application des dispositions des articles R.2143-5 à R.2143-12 du Code de la Commande Publique, ou qui, le cas échéant après mise en œuvre des dispositions de l'article R.2144-2 du Code de la Commande Publique produisent des dossiers de candidatures ne comportant pas les pièces mentionnées aux articles R.2143-3 et R.2143-4 du Code de la Commande Publique, ne sont pas admis à participer à la suite de la procédure de passation du marché.

L'ensemble des pièces administratives, techniques et financières doivent être complétées, signées et retournées par le candidat sous peine d'irrecevabilité de leur offre.

Date limite de remise des candidatures :

* Le 31 mai 2021 à 10h

CRITERES DE SELECTION DES CANDIDATURES :

Les candidatures qui n'ont pas été écartées sont examinées au regard :

- De leurs capacités économique et financières ;
- De leurs capacités techniques et professionnelles ;
- Des prestations effectuées sur les trois dernières années sur les aéroports français ;
- De la présentation des certificats de type pour les équipements de sûreté de type EDS de norme 3.1 et RX DV avec leur bibliothèque TIP

CRITERES D'ATTRIBUTION DES OFFRES

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

Prix (60%)

Valeur technique (40%) définie à l'aune de :

- * Les moyens humains avec les qualifications et les moyens matériels dédiés pour la fourniture des équipements de sûreté et leur maintenance ;
- * La présentation, pour chaque type d'équipements de sûreté avec leur bibliothèque TIP, du certificat de type et de la documentation technique ;
- * La méthodologie adoptée pour le processus de dépose des équipements de sûreté existants et d'installation de chaque type d'équipements de sûreté ;
- * Le planning détaillé pour le processus d'installation des équipements de sûreté ;
- * Le délai de livraison global incluant les périodes d'approvisionnement pour chacun des équipements de sûreté ;
- * La qualité des images à analyser par les opérateurs de sûreté pour chaque type d'équipements de sûreté (vidéo, photo, etc.) ;
- * L'organisation mise en place et la méthodologie adoptée pour la réalisation de la maintenance pour chaque type équipements de sûreté ;
- * Le planning détaillé pour la maintenance de chaque type d'équipements de sûreté pendant et en dehors de la période de garantie.

Durée de validité des offres : 06 mois

Numéro de référence attribué par l'Entité Adjudicatrice: 2021.040

Renseignements complémentaires :

Renseignements administratifs :

Direction Juridique et Affaires Générales/Bureau de la Commande Publique

Tél : 04.95.54.44.66

Fax : 04.95.54.44.96

Renseignements techniques : Les questions devront être posées sur le site « Plateforme des achats de l'Etat » : <https://www.marches-publics.gouv.fr>

Instance chargée des procédures de recours et auprès de laquelle des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Tribunal Administratif de Bastia

Chemin Montépiano

20407 Bastia Cedex

Tel : 04.95.32.88.66 Fax : 04.95.32.88.55

Services auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Direction Juridique et Affaires Générales

Tél : 04.95.54.44.66

Fax : 04.95.54.44.96

ORGANE CHARGE DES PROCEDURES DE MEDIATION :

Comité Consultatif Interrégional de Règlement Amiable des Litiges, Place Félix Baret, CS 80001, 13282 MARSEILLE Cedex 06

Précisions concernant le(s) détail(s) d'introduction des recours :

Le Tribunal Administratif de Bastia peut être saisi par l'application Télérecours citoyens, accessible par le site www.telerecours.fr par :

* Référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de Justice Administratif [C.J.A.] et pouvant être exercé avant la signature du contrat dans un délai de 16 jours, à compter de la date de notification du rejet de l'offre,

* Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du Code de Justice Administratif [C.J.A.] et pouvant être exercé dans les délais de 31 jours ou de 06 mois en cas d'absence de publicité,

* Recours de pleine juridiction ouvert aux concurrents évincés et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique,

* Recours contre une décision administrative prévu aux articles R.421-1 à R.421-7 du C.J.A. et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la notification ou publication de la décision par la personne publique.

Date d'envoi du présent avis au JOUE : Oui, le 10 mai 2021

Date d'envoi du présent avis à la publication : Le 10 mai 2021

Actulégaes.fr, avec votre journal

Actulegales.fr

Le site officiel des annonces légales d'entreprises

Association de la presse pour la transparence économique (APTE) avec le concours de 

AVIS DE MARCHÉ

Procédure négociée avec mise en concurrence préalable/Entité Adjudicatrice

MONTANT SUPÉRIEUR AU SEUIL DE 5.350.000 € HT**CCIC/DC/2021.038****Chambre de Commerce
et d'Industrie
de Corse****Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :**

M. Le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse
Hôtel Consulaire - Rue du Nouveau Port
20293 Bastia Cedex
Tel : 04.95.54.44.44 – Fax : 04.95.54.44.45

Correspondant :

M. Le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse
Hôtel Consulaire - Rue du Nouveau Port
20293 Bastia Cedex
Tel : 04.95.54.44.44 – Fax : 04.95.54.44.45

Principale(s) activité(s) de l'Entité Adjudicatrice :

Services généraux des administrations publiques/activités Aéroportuaires.

Objet du marché : Appel à candidature pour la réalisation des travaux d'intégration des équipements de sûreté destinés à l'inspection filtrage des bagages de soute de l'aéroport de Calvi Sainte-Catherine

Lieux de livraison : l'aéroport de Bastia-Poretta

Nomenclature Européenne CPV :

45213331-2/Travaux de construction de bâtiments aéroportuaires

45350000-5/Installations mécaniques |

Caractéristiques principales :

Les travaux consistent principalement dans la création de locaux pour l'assistant en escale en toiture de l'aérogare, l'aménagement du local de réconciliation et du local pour les opérateurs, le déplacement et l'intégration de l'EDS 2 dans la ligne « hors format », le raccordement de la ligne « hors format » au carroussel pour le mode dégradé, la dépose de la nouvelle ligne « au format » et l'intégration des nouveaux équipements de sûreté.

La procédure d'achat du présent avis, est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC.

Mode de dévolution du marché :

Afin de susciter la plus large concurrence, l'Entité Adjudicatrice passe le marché en lots séparés. Les opérateurs économiques peuvent soumissionner pour un seul ou plusieurs lots.

La présente procédure regroupe 08 [huit] lots :

- Lot 1 : Gros oeuvre
- Lot 2 : Etanchéité
- Lot 3 : Charpente
- Lot 4 : Menuiseries extérieures
- Lot 5 : Cloisons-Doublage-Plafonds-Peinture
- Lot 6 : Plomberie-Climatisation/Chauffage
- Lot 7 : Electricité courants forts et courants faibles
- Lot 8 : Système de convoyage

Mode de passation du marché :

Le marché est passé selon la procédure négociée avec mise en concurrence préalable- définie par les articles L.1 à L.6, R.2113-1, R.2124-4, R.2131-6, R.2161-21, R.2161-22, R.2161-23 et du Code de la Commande Publique.

L'entité adjudicatrice, par application des dispositions de l'article R.2161-23 du Code de la Commande Publique pourra attribuer le marché sur la base des offres initiales sans négociation.

L'avis concerne un marché public

Modalités essentielles de financement et de paiement du marché :

Les articles R.2193-3 à R.2193-53 du Code de la Commande Publique

Le paiement des acomptes est de 30 jours par virement

Crédits ouverts à la section : 136

Langue dans laquelle les candidatures et les offres doivent être adressées :

Le Français

Unité monétaire utilisée : L'euro

Le dossier de consultation [phase candidature] et le règlement de consultation sont à télécharger directement sur la plateforme de Achats de l'Etat (<https://www.marches-publics.gouv.fr>), dès la mise en ligne de la présente consultation.

Les candidats devront déposer leur dossier de candidature sur le site « Plateforme des achats de l'Etat ».

Présentation des documents et des renseignements à fournir par le candidat : Outre DC 1 et DC 2 :

- Une déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles L.2141-1 à L.2141-5 et L.2141-7 à L.2141-11 du Code de la Commande Publique et notamment qu'il est en règle au regard des articles L.5212-1 à L.5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés.

- Tous documents permettant à l'acheteur la vérification de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle du candidat au regard de sa capacité économique et financière, de ses capacités techniques et les moyens et compétences professionnels du candidat conformément à l'article R.2143.5 du Code de la Commande Publique, ainsi que des documents relatifs aux pouvoirs des personnes habilitées à les engager.

- La présentation d'une liste de Références pour des prestations similaires sur les trois dernières années.

Les candidats qui ne peuvent soumissionner à un marché public en application des dispositions des articles R.2143-5 à R.2143-12 du Code de la Commande Publique, ou qui, le cas échéant après mise en œuvre des dispositions de l'article R.2144-2 du Code de la Commande Publique produisent des dossiers de candidatures ne comportant pas les pièces mentionnées aux articles R.2143-3 et

R.2143-4 du Code de la Commande Publique, ne sont pas admis à participer à la suite de la procédure de passation du marché.

Date limite de remise des candidatures : * Le 31 mai 2021 à 10 heures

Critères de sélection des candidatures :

Les candidatures qui n'ont pas été écartées sont examinées au regard :

- * De leurs garanties financières,
- * De leur capacité technique,
- * De leurs compétences et moyens professionnels,
- * La liste de références pour des prestations similaires sur les trois dernières années.

Critères de jugement des offres :

Les offres seront examinées selon les critères suivants :

- * Prix [60%]
- * Valeur technique [40%] à l'aune de :

Le candidat remettra un mémoire technique à travers lequel il précisera les dispositions qu'il propose pour l'exécution des prestations du marché, à savoir :

- Les moyens humains avec les qualifications des personnels et les moyens matériels dédiés
- Les indications concernant la provenance des principales fournitures et les références des fournisseurs correspondants,
- La méthodologie adoptée pour chaque type d'ouvrage ou prestations à réaliser,
- Le délai global de réalisation des travaux incluant les périodes d'approvisionnement et de préparation,
- Le planning prévisionnel faisant apparaître de manière détaillée les différentes phases du chantier [y compris les périodes d'approvisionnement et de préparation]

Durée de validité des offres : 06 mois

Numéro de référence attribué par l'Entité Adjudicatrice : 2021.038

Renseignements complémentaires**Renseignements administratifs :**

Département Juridique et Affaires Générales/Bureau de la commande Publique
Tél : 04.95.54.44.66/Fax : 04.95.54.44.96

Renseignements techniques :

Les questions devront être posées sur le site « Plateforme des achats de l'Etat » : <https://www.marches-publics.gouv.fr>

Instance chargée des procédures de recours et auprès de laquelle des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Tribunal Administratif de Bastia
Chemin Montépiano
20407 Bastia Cedex

Tel : 04.95.32.88.66/Fax : 04.95.32.88.55

Services auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Département Juridique et Affaires Générales
Tel : 04.95.54.44.66 et 04.95.54.44.38
Fax : 04.95.54.44.96

ORGANE CHARGE DES PROCEDURES DE MEDIATION :

Comité Consultatif Interrégional de Règlement Amiable des Litiges, Place Félix Baret, CS 80001, 13282 MARSEILLE Cedex 06

Précisions concernant le(s) détail(s) d'introduction des recours :

Le Tribunal Administratif de Bastia peut être saisi par l'application Télérecours citoyens, accessible par le site www.telerecours.fr par :

* Référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de Justice Administratif (C.J.A.) et pouvant être exercé avant la signature du contrat dans un délai de 16 jours, à compter de la date de notification du rejet de l'offre,

* Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du Code de Justice Administratif (C.J.A.) et pouvant être exercé dans les délais de 31 jours ou de 06 mois en cas d'absence de publicité,

* Recours de pleine juridiction ouvert aux concurrents évincés et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique,

* Recours contre une décision administrative prévu aux articles R.421-1 à R.421-7 du C.J.A. et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la notification ou publication de la décision par la personne publique.

Date d'envoi du présent avis au JOUE : Oui, le 10 mai 2021

Date d'envoi du présent avis à la publication : Le 10 mai 2021

AVIS RECTIFICATIF

F1 - FORMULAIRE AVIS DE MARCHÉ

AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE**RECTIFICATIF**

DÉPARTEMENT(S) DE PUBLICATION : 20A, 20B

ANNONCE N°21-53727

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : Commune de Zonza.

Correspondant : DYCKE Benoit, Mairie annexe, 20144 Sainte Lucie de Porto-Vecchio, tél. : 04-95-71-53-80 - télécopieur : 04-95-71-49-18,

Courriel : st-saintelucie@wanadoo.fradresse internet : <http://www.zonza.fr/>.

Objet du marché : Élaboration du Plan Local d'Urbanisme de Zonza.

CPV - Objet principal : 71400000.

Type de procédure : Procédure adaptée.

Mis en ligne sur le site www.boamp.fr du 21/04/2021 au 12/05/2021**Informations rectificatives :**

Dans la rubrique "Date limite de réception des offres":

Au lieu de : "12 Mai 2021 à 12:00"

Lire : "25 Mai 2021 à 12:00".

Dans la rubrique "Adresse internet du profil d'acheteur",

Au lieu de : "www.zonza.e-marchespublics.fr",Lire : "<https://zonza.e-marchespublics.com>".

N° 88



AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE n° 15/2021

- 1 - NOM ET ADRESSE OFFICIELS DU POUVOIR ADJUDICATEUR :
Commune de VILLE-DI-PIETRABUGNO
Hameau de Guaitella - 20200 Ville di Pietrabugno
Tel : 04.95.32.88.32, 9 - Fax : 04.95.32.66.11,
Adresse internet : <http://www.pietrabugno.com>.
Courriel : mairie@pietrabugno.com
- 2 - MODE DE PASSATION : Procédure adaptée (Article r2123-I, 1° du code de la Commande Publique).
- 3 - OBJET DU MARCHÉ : « Fourniture et la mise en œuvre de l'infrastructure hardware/software serveur, stockage, solution de virtualisation, sauvegarde et réseau de la Mairie de Ville di Pietrabugno ainsi que des prestations de maintenance ».
- 4 - CRITERES DE SELECTIONS DE CANDIDATURES ET DE JUGEMENT DES OFFRES :
Se référer au règlement de la consultation.
- 5 - ACCES AU DCE : Le dossier de consultation est téléchargeable sur le profil acheteur : <https://www.marchés-sécurisés.fr>.
- 6 - RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF ET D'ORDRE TECHNIQUE :
Pour obtenir tous les renseignements d'ordre administratifs et techniques complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leurs études, les candidats devront faire dans les conditions prévues dans le dossier de consultation, une demande écrite auprès du service acheteur via la plateforme de dématérialisation de la Commune. Le pouvoir adjudicateur se chargera de transmettre les demandes d'ordre techniques au maître d'œuvre pour réponse.
- 7 - CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES OFFRES :
Les offres doivent être déposées par voie électronique sur le profil acheteur : <https://www.marchés-sécurisés.fr>.
- 8 - DATE LIMITE DE RECEPTION DES OFFRES : La date limite de réception des offres est fixée au 2 juin 2021 - 12 h 00

Le Maire, Michel ROSSI.

N° 89



AVIS D'INFORMATION

- Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :
Collectivité de Corse
22 Cours Grandval - BP 215 - 20187 AIACCIU CEDEX 1.
Tél : +33 495516464. Fax : +33 495516621.
Courriel : commande.publique@isula.corsica
<mailto:>commande.publique@isula.corsica
Adresse internet : <https://www.isula.corsica>
- Objet du marché : Précâblage polyvalent VDI pour les sites de la CDC
Numéro de référence : 2021-10DD-0049
Date limite de remise des offres : Lundi 7 juin 2021 à 16 heures
Modalités de retrait de l'avis d'appel public à la concurrence complet ainsi que du dossier de consultation Sur le profil acheteur de la Collectivité de Corse à l'adresse suivante : <https://marchespublics.isula.corsica/>
Date d'envoi du présent avis à la publication : 10.05.2021

N° 90

AVIS DE PUBLICITE

- OFFICE D'EQUIPEMENT HYDRAULIQUE DE CORSE
M. le Directeur - Avenue Paul Giacobbi - BP 678 - 20601 BASTIA - Cedex
Tél : 04 95 30 93 93 - Fax : 04 95 30 50 29
mèl : direction@oehc.fr - web : <http://www.oehc.fr>
- L'avis implique l'établissement d'un Accord-Cadre.
Durée : 36 mois
Accord-cadre avec un seul opérateur.
Estimation de la valeur totale des acquisitions pour l'ensemble de la durée de l'accord-cadre
Valeur estimée (H.T.) : 210.000,00[esperluette]euro;
Objet : Fourniture de pièces spéciales nécessaires aux réparations des canalisations en béton armé des réseaux d'irrigation de l'OEHC
Référence acheteur : 2021-013-SE
Type de marché : Fournitures
Procédure : Procédure adaptée
Durée : 36 mois.
Description : Se référer au DCE
Forme de la procédure : Prestation divisée en lots : Non
Les variantes sont refusées
Quantité/étendue : Se référer au DCE
Conditions de participation
Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :
Se référer au DCE
Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges (règlement de la consultation, lettre d'invitation ou document descriptif)
Remise des offres : 25/05/21 à 12h00 au plus tard.
Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature : français.
Unité monétaire utilisée, l'euro.
Envoi à la publication le : 07/05/21
Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée.
Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur <http://www.oehc.fr>

N° 91



AVIS RECTIFICATIF

- Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :
Collectivité de Corse
22, Cours Grandval - BP 215
20187 AIACCIU CEDEX 1.
Tél : +33 495516464. Fax : +33 495516621.
Courriel : commande.publique@isula.corsica
<mailto:>commande.publique@isula.corsica
Adresse internet : <https://www.isula.corsica>
- Objet du marché : Assistance technique, juridique et financière dans le cadre du renouvellement des contrats de concession des ports de pêche du Cismonte
Numéro de référence : 2021-3DPA-0085
La date limite de remise des offres est reportée au Mardi 25 mai 2021 à 16 heures
Modalités de retrait de l'avis d'appel public à la concurrence complet ainsi que du dossier de consultation Sur le profil acheteur de la Collectivité de Corse à l'adresse suivante : <https://marchespublics.isula.corsica/>
Date d'envoi du présent avis à la publication : 06.05.2021

N° 92



AVIS D'INFORMATION

- Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :
Collectivité de Corse
22 Cours Grandval - BP 215
20187 AIACCIU CEDEX 1.
Tél : +33 495202525. Fax : +33 495516621.
Courriel : commande.publique@isula.corsica
Adresse internet : <https://www.isula.corsica>
- Objet du marché : Travaux d'hydraulique - Routes départementales n°65 du PR 0+000 au PR 2+000 et n°365 du PR 0+100 au PR 2+400 - Commune de LEVIE et FOCE BILZESE
Numéro de référence : 2021-3DEP-0083
Date limite de remise des offres : 14/06/2021 à 16 h 00
Modalités de retrait de l'avis d'appel public à la concurrence complet ainsi que du dossier de consultation Sur le profil acheteur de la Collectivité de Corse à l'adresse suivante : <https://marchespublics.isula.corsica/>
Date d'envoi du présent avis à la publication : 12/05/2021

DERNIERES MINUTES

N° 93

SEFICAR

Société à Responsabilité Limitée
En liquidation
Au capital de 10.000 euros
Siège social :
Avenue Christophe Colomb
20260 Calvi (Corse)
789 391 877 RCS Bastia

AVIS DE PUBLICITE LEGALE

L'associé unique a décidé aux termes d'une délibération en date du 31 décembre 2020 la dissolution anticipée de la société à compter du 31 décembre 2020 suivie de sa mise en liquidation amiable en application des dispositions statutaires.
- A été nommé comme liquidateur :
- Monsieur ALAIN ASTOLFI, demeurant à Calvi (Corse) Lieu-dit Carubellu, Calvi, a qui ont été conférés les pouvoirs les plus étendus pour terminer les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et apurer le passif.
- Le siège de la liquidation est fixé au siège social à Calvi (Corse) avenue Christophe Colomb.
- C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
- Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de Bastia.

Pour avis,
Le liquidateur.

N° 94



SOCIETE JURIDIQUE ET FISCALE Moyaert Dupourqué Barale & Associés

Société d'Avocats
27, Cours Evrard de Fayolle
33000 Bordeaux
Tél. 05 56 01 99 77

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte d'avocat électronique en date du 19.04.2021, enregistré au Service de la Publicité Foncière et de l'enregistrement d'AJACCIO le 29.04.2021, dossier 2021 00016916, réf 2AD4P31 2021 A 00505 la SELARL PHARMACIE ROSSI EMMANUELLE, au capital de 7.622,45 €, dont le siège social est 53 cours Napoléon, 20000 AJACCIO, RCS AJACCIO n°412 322 877, a cédé à la société PHARMACIE FRANCESCHINI, SELARL au capital de 10.000 €, dont le siège social est 53 cours Napoléon, 20000 AJACCIO, RCS AJACCIO n°897 946 323, le fonds de commerce d'officine de pharmacie, exploité 53 cours Napoléon, 20000 AJACCIO, pour lequel le vendeur est inscrit au RCS d'AJACCIO sous le n°412 322 877, moyennant le prix de 500.000 €. Les oppositions s'il y a lieu seront reçues au fonds pour validité et chez la Société Juridique et Fiscale Moyaert, Dupourqué, Barale & Associés, 27 cours Evrard de Fayolle, 33000 BORDEAUX, pour notification. Elles devront être faites au plus tard dans les dix jours qui suivront la dernière en date des publications légales prévues.

Pour insertion,

INSERTION - CESSIION DE BRANCHE D'ACTIVITÉ

Suivant acte reçu par Maître Jean-Yves GRIMALDI, Notaire associé de la Société par Actions Simplifiée dénommée "GRIMALDI ET ASSOCIES, NOTAIRES", titulaire d'un Office Notarial à BASTIA (Haute-Corse), 2, rue Chanoine Colombani, le 26 avril 2021, enregistré à BASTIA, le 5 mai 2021, Réf: 2021N00232, l'activité de "restauration rapide, restauration sur place et à emporter ou à livrer, épicerie, vente de petits ustensiles de cuisine et de compléments alimentaires" a été cédée par :

La Société dénommée CUISINE ET SANTE, Société par actions simplifiée au capital de 3000 €, dont le siège est à BASTIA [20200], 9, rue Luce de Casabianca, identifiée au SIREN sous le numéro 81792385700012 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BASTIA.

A : La Société dénommée VEGGIE LAB, Société par actions simplifiée au capital de 3000 €, dont le siège est à BASTIA [20200], résidence Mandevilla, bâtiment B, identifiée au SIREN sous le numéro 89283513300018 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BASTIA.

L'activité de "restauration rapide, restauration sur place et à emporter ou à livrer, épicerie, vente de petits ustensiles de cuisine et de compléments alimentaires" exploité à BASTIA [20200] 9, rue Luce de Casabianca, et pour laquelle le CEDANT est immatriculé au registre du commerce et des sociétés de BASTIA, sous le numéro 817 923 857. Le cessionnaire sera propriétaire de la branche d'activité à la date du 8 Avril 2021.

L'entrée en jouissance a eu lieu le 8 avril 2021.

La cession est consentie et acceptée moyennant le prix principal de CENT QUATRE-VINGT MILLE EUROS (180.000,00 EUR), s'appliquant :

- aux éléments incorporels pour CENT SOIXANTE ET ONZE MILLE QUATRE CENT QUATRE-VINGT-ONZE EUROS (171.491,00 EUR),
- au matériel pour HUIT MILLE CINQ CENT NEUF EUROS (8.509,00 EUR).

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion, Le Notaire.

VIA ROMANA

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 124.000 euros

Siège social :

Centre Commercial Géant

20137 Porto-Vecchio

504 428 004 RCS Ajaccio

Suivant l'Assemblée Générale Extraordinaire du 16 mars 2021 et procès-verbal de la gérance du 19 avril 2021, le capital social a été réduit d'une somme de 116.500 euros, pour être ramené de 124.000 euros à 7.500 euros par rachat et annulation de 233 parts sociales.

La modification des statuts appelle la publication des mentions antérieurement publiées et relatives au capital social suivantes :

Article 9 – Capital social :

* Ancienne mention :

Le capital social est fixé à cent vingt-quatre mille (124.000 euros).

* Nouvelle mention :

Le capital social est fixé à sept mille cinq cents euros (7500 euros).

Pour avis, la Gérance.



SOCIETE JURIDIQUE ET FISCALE

Moyaert Dupourqué Barale & Associés

Société d'Avocats

27, Cours Evrard de Fayolle

33000 Bordeaux

Tél. 05 56 01 99 77

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte d'avocat électronique en date du 19.04.2021, enregistré au Service de la Publicité Foncière et de l'enregistrement d'AJACCIO le 29.04.2021, dossier 2021 00016915, réf 2AD4P31 2021 A 00504 la SNC CUTTOLI GIAFFERRI, au capital de 304,90 €, dont le siège social est 63 bis cours Napoléon, 20000 AJACCIO, RCS AJACCIO n°393 387 261, a cédé à la société PHARMACIE FRANCESCHINI, SELARL au capital de 10.000 €, dont le siège social est 53 cours Napoléon, 20000 AJACCIO, RCS AJACCIO n°897 946 323, certains éléments du fonds de commerce d'officine de pharmacie, exploité 63 bis cours Napoléon, 20000 AJACCIO, pour lequel le vendeur est inscrit au RCS d'AJACCIO sous le n°393 387 261, moyennant le prix de 300.000 €.

Les oppositions s'il y a lieu seront reçues au fonds pour validité et chez la Société Juridique et Fiscale Moyaert, Dupourqué, Barale & Associés, 27 cours Evrard de Fayolle, 33000 BORDEAUX, pour notification. Elles devront être faites au plus tard dans les dix jours qui suivront la dernière en date des publications légales prévues.

Pour insertion,

CALCOSALTO

SAS au capital de 300 €

Siège : Lieu-dit Chiesa

Route Nationale - Village

20164 Cargiaca

885028084 RCS Ajaccio

Par décision de l'AGE du 10.05.2021, il a été décidé la dissolution anticipée de la société, nommé liquidateur M. DE ROCCA SERRA Dimitri, fixé le siège de liquidation au siège social ou seront notifiés actes et documents. Mention au RCS d'Ajaccio.

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA

BP 270 - 20297 Bastia Cedex

Par jugement en date du 04/05/2021, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'interdiction de diriger, gérer, administrer ou contrôler directement ou indirectement toute entreprise commerciale ou artisanale, toute exploitation agricole et toute personne morale pour une durée de 2 ans à l'encontre de :

Paoli Nonce Marie

Né (e) le 09/10/1964 à Algajola (2B)
Domicilié (e) : Rue François Vittori - HLM Le Mantinum - Bât 1 - Quartier Lupino - 20600 Bastia

Inscrit au Répertoire des Métiers de Bastia

Activité : Plomberie, Electricité

RM : N°438 277 857

Pour extrait,

SELARL, Me Nicole CASANOVA,

Greffier.

GROUPE TOURISM EXPANSION CORSE HOLDING

Société Civile

Au capital de 4.420.000,00 euros

Siège social : Route de Propriano

Fior di Ribba - 20100 Sartène

RCS Ajaccio 821 040 219

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés du 22.04.2021 que le capital social a été augmenté de 491.000 euros par voie d'apport en nature. En conséquence, l'article 7 des statuts a été modifié.

* Ancienne mention :

Le capital social est fixé à quatre millions quatre cent vingt mille (4.420.000 euros).

* Nouvelle mention :

Le capital social est fixé à quatre million neuf cent onze mille euros (4.911.000,00 euros).

Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce d'Ajaccio.

Pour avis, La Gérance.

MTB

SAS au capital de 2000 euros

Siège social :

Zone Industrielle la Poretta

20137 Porto-Vecchio

802 467 993 RCS Ajaccio

Aux termes d'une décision en date du 31/12/20, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel. Monsieur Jean-Marc CARTAL, demeurant Hameau de Mela, Lieu dit Saltarella, 20137 PORTO-VECCHIO, associé unique, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le siège de la liquidation est fixé Zone Industrielle la Poretta, 20137 PORTO VECCHIO. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce d'Ajaccio, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis, Le Liquidateur.

CORSE DIRECT VACANCES

SARL en liquidation

Au capital de 8.000 Euros

Siège social : Pôle de Suartello II

Route de Mezzavia - 20090 Ajaccio

450 442 587 RCS Ajaccio

L'Assemblée Générale réunie le 31/12/2021 à 14h au siège social a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Mme Dominique VALLEE, demeurant Les Dalhias, Résidence des Fleurs, Avenue Maréchal Juin, 20090 Ajaccio, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce d'Ajaccio, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la société sera radiée dudit registre.

Pour avis, Le Liquidateur.



Maître Roger TAFANI,

Notaire à Monte, Haute-Corse,

Suivant acte reçu par Maître Roger TAFANI, notaire à MONTE, le 27 Avril 2021, en cours de publication, Monsieur Paul, Antoine, Jean CIPRIANI, exploitant agricole, époux séparé de biens de Madame Sophie, Michèle, Nathalie, Yvonne PERROTTEY, demeurant à VESCOVATO [20215], Domaine de Cardidelli, né à BASTIA [20200], le 25 mars 1967, a fait apport à la société dénommée FIORESELLA, société civile immobilière, au capital de 232.420,00 EUR, dont le siège social est à VESCOVATO [20215], Domaine Cardidelli, identifiée sous le numéro SIREN 821 566 767 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de la ville de BASTIA le 18 juillet 2016 sous le numéro D 821 566 767, numéro de gestion 2016 D 00186, d'une parcelle de terre située à Vescovato, Haute-Corse, cadastrée section A numéro 2071, d'une contenance de 13 a 81 ca, lieudit Ogliastrone, avec assemblée générale extraordinaire tenue le même jour et augmentation du capital social le portant ainsi à 235.180 €. Cet immeuble net de tout passif a été évalué à deux mille sept cent soixante euros. Les dépôts légaux et modifications statutaires seront effectués au greffe du Tribunal de commerce de Bastia.

Pour avis et mention,

Me Roger TAFANI,

Notaire.

AVIS DE PUBLICITE

Aux termes d'un procès-verbal en date du 10 mai 2021, l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société PRIMO, société à responsabilité limitée au capital de 600.000 euros, dont le siège social est situé Farone, Zone industrielle de Baléone, Mezzavia, 20167 AFA, immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio sous le n° 452 271 802, a décidé à compter du 10 mai 2021 d'étendre l'objet social de la société à la gestion, à la promotion et à l'animation commerciale de tous ensembles immobiliers situés en Corse, qu'elles qu'en soient les modalités d'organisation, et notamment du Centre Commercial «ATRIUM » sur la commune de SARROLA CARCOPINO [20167].. et a modifié l'article 2 des statuts en conséquence.

Mention sera faite au RCS d'Ajaccio.

Pour Avis,

Le Gérant.

CDD OLETTA

SCI au capital de 100 €

Siège social : Lieu-dit Vignale

20232 Oletta

RCS 849 559 749 Bastia

L'AGO du 25/04/2021 a décidé la dissolution de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du 30/04/2021, nommé liquidateur M KALFON-JULLIAC DIDIER, Quartier A Leccia, 20232 Oletta et fixé le siège de la liquidation au siège social.

La correspondance sera adressée au Quartier A. Leccia, 20232 Oletta.

L'AGO du 25/04/2021 a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur, l'a déchargé de son mandat et prononcé la clôture de liquidation, à compter du 30/04/2021. Radiation au RCS de Bastia.

N° 106



Maître Aurélia MASPOLI

Notaire Associé de la SAS

" Alain SPADONI & Associés,
Notaires " 3, Avenue Eugène Macchini
Ajaccio [20177]

Suivant acte reçu 16 avril 2021, enregistré au SPFE d'AJACCIO, le 21 avril 2021, référence 2A04P31 2021 N 00230, a été cédé un fonds de commerce par : La Société dénommée LES POUSSINS, Entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée au capital de 5000,00 €, dont le siège est à Ajaccio [20000], 3, rue Fesch, identifiée au SIREN sous le numéro 492 997 192 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'AJaccio.

A : La Société dénommée CORSECEL, Société par actions simplifiée au capital de 1000 €, dont le siège est à Bocognano [20136], Hameau du Busso, chez Monsieur Marc SINAPI, identifiée au SIREN sous le numéro 892 150 087 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'AJaccio.

Un fonds de commerce de vente au détail d'articles de décoration, glacier, crêperie, pâtisserie, vente au détail de boissons non alcoolisées sis à AJACCIO [20000] à l'angle de la rue Fesch au numéro 3 et de la rue Stephanopoli au numéro 2, lui appartenant, connu sous le nom commercial IL GELATO, et pour lequel il est immatriculé au registre du commerce et des sociétés d'AJACCIO, sous le numéro SIRET 492 997 1992 00025.

Prix : 93000,00 € s'appliquant :
- aux éléments incorporels pour 75.050,00 €
- au matériel pour 17.950,00 €.
L'entrée en jouissance est fixée au 16/04/2021

RESILIATION DE BAIL A TITRE DE LOCATION-GERANCE DE FONDS DE COMMERCE

Le bail à titre de location-gérance de fonds de commerce conclu au terme de l'acte sous seing privé du 27 avril 2018 entre le Cédant et la société AVELINO, société par actions simplifiée unipersonnelle N°SIREN 839 736 931 a pris fin par suite de la radiation d'office de cette dernière le 03 Août 2020.

Ladite radiation emporte par conséquent la fin d'exécution du contrat de location gérance.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi, en l'Etude de Maître Jean-Pierre CELERI, mandataire judiciaire, sis à AJACCIO [20000] 22, cours Napoléon.

Pour insertion, Le notaire.

N° 107

« PORTOTEL »

SARL en liquidation

Au capital de 7622.45 €

Otier Sparavitoli - Precojo - BP 31

20137 Porto-Vecchio

380 056 184 RCS Ajaccio

AVIS DE PUBLICITE LEGALE

L'assemblée générale par une décision en date du 31/03/2021, après avoir entendu le rapport d'Ange MEDURIO, liquidateur, a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur et déchargé de son mandat, et constaté la clôture des opérations de liquidation.

Les comptes de liquidation seront déposés au RCS d'AJaccio.

Pour avis, le liquidateur.

N° 108



SCP MAMELLI

Notaires

20217 Saint-Florent

Tel : 04.95.37.06.00

scp.mamelli@notaires.fr

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code Civil

Article 1378-1

Code de Procédure Civile

Loi n°2016-1547

du 28 Novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 20 février 2019,

Madame Laurence QUILICI en son vivant sans profession, veuve de Monsieur Toussaint CAMPANA, demeurant à OLETTA [20232] quartier Cermolacce. Née à OLETTA [20232], le 15 septembre 1932. Décédée à BASTIA [20200], le 11 mars 2021.

A consenti un legs universel. Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Sophie MAMELLI, Officier public, Notaire Associée de la Société Civile Professionnelle "Sophie MAMELLI et Vannina MAMELLI, titulaire d'un Office Notarial" à SAINT-FLORENT, le 11 mai 2021 duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Sophie MAMELLI, notaire à SAINT-FLORENT [20217] Rue Principale, référence CRPCEN : 20040, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal de grande instance de BASTIA de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

**POUR ACCELERER VOS DEMARCHES
PAIEMENT
PAR CARTE BANCAIRE**



SUR PLACE OU PAR TELEPHONE

N° 109

VALENTINA

Société Civile au capital de 100 Euros

Siège social : Morsiglia

20238 Morsiglia

RCS Bastia : 809 511 488

DISSOLUTION

Suivant délibérations de l'assemblée générale extraordinaire de dissolution en date du 31/03/2021, il a été décidé la dissolution anticipée de la société, pris acte de la modification de la durée de la société, initialement fixée à 99 années, à 6 ans et 1 mois soit jusqu'au 31/03/2021, décidé de nommer en qualité de liquidateur, Monsieur Fabien PIERRALLI, demeurant Morsiglia - 20238 Morsiglia, a été désigné en qualité de Liquidateur.

Le siège de la liquidation est fixé au siège social.

N° 110

SEFICAR

Société à Responsabilité Limitée

En liquidation

Au capital de 10.000 euros

Siège social :

Avenue Christophe Colomb

20260 Calvi (Corse)

789 391 877 RCS Bastia

AVIS DE PUBLICITE LEGALE

L'associé unique par une décision en date du 31 décembre 2020, après avoir entendu le rapport de ALAINASTOLFI, liquidateur, a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur et déchargé de son mandat, et constaté la clôture des opérations de liquidation.

Les comptes de liquidation seront déposés au RCS de Bastia.

Pour avis, le liquidateur.

Annonces légales

**TRANSMETTEZ
VOS FICHIERS AU FORMAT WORD**



vosre contact : **Albert TAPIERO**
☎ 04 95 32 89 92 / 06 41 58 40 23
al-informateurcorse@orange.fr

N° 111

AVIS DE CONSTITUTION

Par assp du 9 avril 2021, avis de constitution d'une SARL dénommée : PIERI.s Architect

Capital : 1.000 euros

Siège social : Impasse Julie Zanni Barboni, Résidence Le Rubis, Paratojo, 20200 Bastia

Objet : Exercice de la profession d'architecte et d'urbaniste, en particulier la fonction de maître d'œuvre et toutes missions se rapportant à l'acte de bâtir et à l'aménagement de l'espace ;
Durée : 99 ans

Gérante : Madame Pieri Véronique, domiciliée 1 rue Miot, 20200 Bastia architecte DPLG inscrit au tableau régional de l'Ordre des Architectes de Corse Immatriculation au RCS de Bastia.

N° 112

AVIS

Aux termes d'une décision collective des associés en date du 30/12/2020, le capital social de la société MULTARI MS, SCI au capital de 152,45 euros dont le siège est sis route d'Ortale, 20620 Biguglia [RCS BASTIA 421 754 516], a été augmenté d'une part, d'une somme de 457,20 euros, pour être porté de 152,45 euros à 609,65 euros, par incorporation de compte courant ; et d'autre part, d'une somme de 68.282,12 euros, pour être porté de 609,65 euros à 68.891,77 euros, par incorporation de la prime d'émission. Les formalités de dépôt et d'inscription modificative seront effectuées au RCS de Bastia.

Pour avis, La gérance.

N° 113

INSERTION - CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Stéphanie CASIMIRI, notaire au sein de la Société Civile Professionnelle «Jacques BRONZINI de CARAFFA et Thomas LEANDRI, notaires associés», titulaire d'un Office Notarial dont le siège social est à BASTIA (Haute-Corse), 1, rue Luiggi Giafferi, CRPCEN 20025, le 22 avril 2021, a été conclu le changement de régime matrimonial portant adoption de la séparation de biens pure et simple entre :

Monsieur Jean-Marc Sadek AÏT LARBI et Madame Sylvie MATEOS, son épouse, demeurant ensemble à POGGIO-D'OLETTA [20232] Supranu.

Monsieur est né à SARREBOURG [57400] le 11 mars 1951.

Madame est née à ORAN (ALGERIE) le 21 mars 1959.

Mariés à la mairie de POGGIO-D'OLETTA [20232] le 26 février 2014 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.

Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification. Monsieur est de nationalité française.

Madame est de nationalité Française. Résidents au sens de la réglementation fiscale.

Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion,
Le notaire.

N° 114

RECTIFICATIF

Dans l'annonce parue dans le journal N°6867 du 02/04/2021 et relative à la constitution de la SASU F.L.V., il fallait lire :

Objet : Restaurant, pizzeria, plats à emporter, fabrication glaces.
Le reste sans changement.

Le Président.

N° 115

MOSATEX

SARL au capital de 10000 €

Siège social : Pedicervo Piedicervo

20240 Ventiseri

528936610 RCS de Bastia

Par AGE du 31/03/2021, il a été décidé la dissolution anticipée de ladite société à compter du 01/04/2021. M. SENEZ Patrick Pedicervo, 20240 Ventiseri a été nommé liquidateur.

Le siège de liquidation a été fixé au Siège social, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.
Mention au RCS de Bastia.

N° 116

RECTIFICATIF

Rectificatif à l'annonce N°12, parue dans ce même journal, semaine du Vendredi 7 Mai 2021, N°6872, concernant l'avis de constitution de SAS THIRTEENEVEN.

Il a été omis de préciser dans l'adresse du siège social ainsi que celle du Président :

Lire : Siège social : 55, Parc de Porticcio, [20166] Grosseto-Prugna (Corse).

Lire : Président : M. Philippe Azara, demeurant 55, Parc de Porticcio, [20166] Grosseto-Prugna (Corse).

Le reste sans changement.

ÉNERGIE

Renouvellement du parc éolien d'Ersa et Rogliano



Le 10 mai, EDF Renouvelables, filiale du groupe EDF, a annoncé le lancement des travaux de renouvellement de l'ensemble des turbines du parc éolien d'Ersa et Rogliano qui avaient été installées en 2000. Après 6 mois de chantier en 2020 centrés sur la déconstruction du parc éolien, la seconde phase du chantier s'ouvre pour une durée de 18 mois. Le projet porte sur l'installation de 13 éoliennes [9 sur le territoire d'Ersa et 4 sur celui de Rogliano] de nouvelle génération, présentant un gain de productivité de 25 % par rapport aux anciennes, précise EDF Renouvelables. De ce fait, elles auront au total la même capacité que les 20 installées précédemment, soit près de 12 MW. En revanche, elles auront un gabarit plus important que les anciennes : la hauteur du mât atteindra 45 m [contre 40 m précédemment] et le diamètre du rotor sera de 44 m [contre 43 m précédemment], pour une hauteur totale en bout de pales de 67 m. Le nouveau parc devrait produire l'équivalent des besoins électriques de 15 000 habitants « soit deux fois plus que la population totale de la Communauté de communes du Cap Corse, leur permettant ainsi de bénéficier d'une énergie renouvelable produite localement ». Il devrait également offrir une meilleure performance acoustique et paysagère, l'implantation de ces éoliennes « plus silencieuses que les précédentes » ayant été éloignée des premières habitations. Ce parc vise à contribuer aux objectifs de la Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) de la Corse qui prévoit une augmentation de 38 % de la production d'électricité à partir d'énergies renouvelables d'ici 2023. ■ AN

BIODIVERSITÉ

Dernière phase de La planète revisitée en Corse



Le 10 mai, l'équipe de scientifiques du programme d'exploration de la biodiversité La planète revisitée en Corse ont entamé leur dernière mission de terrain qui s'achèvera le 28 mai. Menée depuis 2019 par le Muséum national d'histoire naturelle, en partenariat avec la Collectivité de Corse et l'Office français de la biodiversité, cette expédition a pour objectif de moderniser les inventaires de taxons méditerranéens en les enrichissant d'images numériques et en prélevant des échantillons de tissus destinés au séquençage ADN. Algues, invertébrés marins, crustacés, mollusques, insectes et autres invertébrés sont la cible principale de cet inventaire qui se déroule cette fois sur la côte occidentale depuis Cargese jusqu'à la pointe de la Revellata pour le volet marin, et dans le Cap Corse et la côte orientale pour le volet terrestre. L'échantillonnage réalisé viendra ainsi compléter les données scientifiques collectées jour après jour au cours des différentes missions scientifiques, par les acteurs de la conservation de la nature et du développement durable de l'île tels que le Parc naturel régional de la Corse, l'Université de Corse, le Conservatoire des espaces naturels de Corse, sous l'égide de la Collectivité de Corse et de l'Office de l'Environnement. Grâce aux moyens déployés, cet inventaire de biodiversité sera une référence à la fois pour la Corse et le continent, mais aussi pour les grandes îles de Méditerranée. Entre 2019 et 2020, cette mission a permis, pour le volet marin, l'échantillonnage de 2 069 espèces photographiées et prélevées pour l'ADN, la découverte de trois espèces nouvelles pour la science qui ont fait l'objet de publications scientifiques et la production de 950 données publiques diffusées sur le site des collections du muséum. Pour le volet terrestre, 5 326 spécimens ont été échantillonnés et séquencés, deux espèces nouvelles pour la science ont fait l'objet de publications scientifiques et 20 800 données publiques portant sur 2 900 espèces ont été diffusées sur le site de l'Inventaire national du patrimoine naturel. ■ AN

Savoir + : <http://laplaneterevisitee-corse.mnhn.fr/>

Les chiffres de la semaine

52 %

des Français sondés par l'Ifop pour le site Voyageavecnous.fr partiront en vacances cet été, un taux supérieur à 2020 (44 %) mais très inférieur à une année sans Covid-19 (60 % en 2019). La part de vacanciers « pessimistes sur le fait qu'elles puissent se dérouler comme ils le souhaitent » est de 35 % contre 19 % en 2020. Les intentions de départ en vacances des Français issus des catégories les plus modestes (35 %) sont en recul de 12 points par rapport à 2020.

Les chiffres de la semaine

49 %

part des plastiques à usage unique dans les déchets marins retrouvés sur les plages européennes et deux produits sont à l'origine de 40 % de ces déchets plastiques à usage unique : la bouteille plastique (21 %) et le mégot (19 %) selon une étude d'impact de la Commission européenne. Et selon l'ONU 1,5 milliard de masques ont déjà rejoint les océans, rappelle No Plastic in my sea qui organise le #NoPlasticChallenge du 25 mai au 15 juin.

Les chiffres de la semaine

30 000

doses de vaccin administrées, à la date du 6 mai, au centre de vaccination de Baleone, ouvert depuis le 11 février 2021 dans le centre commercial E. Leclerc Baleone. Il mobilise 15 médecins, 15 infirmières et infirmiers, 10 secrétaires et 25 pompiers qui se relayent pour accueillir de 500 et 1 300 patients par jour. À cette date, 34,6 % de la population insulaire avait reçu une première dose et 18,5 % avait reçu deux doses.

TRAVAILLEURS-CLÉS

LES FEMMES EN PREMIÈRE LIGNE



Photo Griffin Woodridge • Unsplash

De récentes publications de l'Insee mettent en évidence une majorité de femmes parmi les travailleurs-clés exposés au coronavirus.

Leur part en Corse était toutefois moins élevée que dans d'autres régions.

Pour autant, 58 % des quelque 29000 travailleurs insulaires qui ont travaillé en présentiel au printemps 2020, lors du confinement, étaient des femmes.

Le 17 mars 2020 débutait en France un confinement généralisé. Une première dans l'histoire du pays, ont fait observer certains historiens. La mise à l'arrêt brutal de certaines activités engendrait alors un recours massif au télétravail. Cependant, dans d'autres secteurs, des travailleurs ont assuré leurs fonctions en se rendant quotidiennement sur leur lieu de travail, continuant d'exercer leur activité en présentiel afin de pourvoir aux besoins vitaux de la population. On découvrait alors la notion de «métiers-clés» et de «travailleurs-clés»: des personnes qui n'ont généralement pas des milliers de followers sur Instagram ou Twitter, qui ne sont ni décideurs ni influenceurs (et dont on se soucie bien rarement de recueillir l'opinion), dont les salaires ne sont guère élevés (lorsqu'ils ne sont pas maigres) et dont on s'avisait subitement qu'ils étaient indispensables à la bonne marche du pays et de son fonctionnement quotidien. Des salariés exerçant notamment dans les métiers de l'urgence ou de la santé, mais aussi de l'alimentation, des transports ou de la sécurité. Une grille des professions-clés a été définie «par l'Observatoire régional de la santé [ORS] Île-de-France en combinant la liste réglementaire établie par le ministère de la Santé sur les activités autorisées [arrêté ministériel du 15 mars 2020] et d'autres listes pragmatiques [guides de bonnes pratiques par métier, conseil de l'Institut national de recherche et de sécurité] édités au mois de mars 2020, indique l'Insee. Cette liste de 35 métiers revêt inévitablement une part d'arbitraire comme toute classification, mais elle permet notamment de repérer les travailleurs qui ont été les plus concernés par ces activités de l'urgence et des besoins vitaux lors

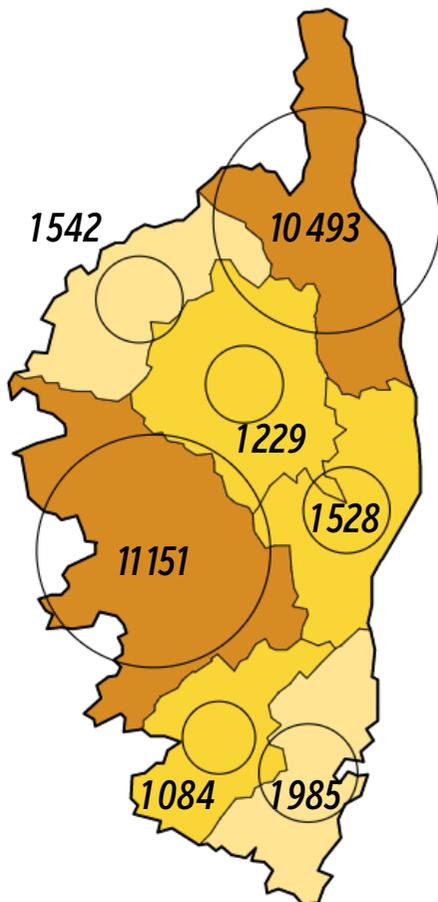
du premier confinement». Les métiers-clés peuvent être classés selon quatre niveaux d'exposition au risque de contamination. La première sphère comprend les professions hospitalières, les plus exposées au risque. La deuxième sphère est celle des métiers sanitaires et sociaux, en contact avec des patients en dehors de l'hôpital. La troisième est constituée de métiers en contacts fréquents avec des collègues ou des clients, principalement exercés dans les domaines du commerce dit «essentiel». La quatrième sphère est celle des professions pour lesquelles les contacts avec les collègues ou les clients sont occasionnels et dont les risques d'exposition ont été considérés comme moins élevés: facteurs, forces de l'ordre, livreurs ou routiers.

La part de ces travailleurs-clés varie selon les régions. Ainsi, en Île-de-France, où on dénombre plus de 765000 personnes exerçant un des 35 métiers-clés, ils ne représentaient que 14 % des actifs en emploi vivant dans la région contre une moyenne de 21 % en province. Près de la moitié travaillaient dans les domaines de la santé et du médico-social, secteurs les plus exposés à la Covid-19, et bien peu résidaient à Paris alors qu'ils étaient surreprésentés en Seine-Saint-Denis ainsi qu'aux «franges» de la région. Par ailleurs, 37 % de ces travailleurs (soit 283000 personnes) prenaient habituellement les transports en commun, ce qui peut accroître leur exposition au risque sanitaire. Dans le Grand Est, par contre, 468500 actifs exerçaient un métier clé, soit 20,9 % des actifs en emploi vivant dans la région, 23 % étaient employés de la fonction publique, en raison du grand nombre d'employés des hôpitaux, et 27 % des femmes en emploi de la région étaient

Part des travailleurs-clés (en %)



	Nombre de travailleurs clés
---	-----------------------------



Source : Insee, recensement de la population 2017, exploitation complémentaire.

Dans la sphère 1 on dénombrait en Corse : 1834 aides soignants dont 86,8 % de femmes ; 2496 infirmiers hospitaliers (dont 80,2 % de femmes) ; 1593 agents hospitaliers (dont 72,5 % de femmes) et 394 médecins hospitaliers (dont 45,9 %).

Dans la sphère 2 : 132 sages-femmes (97,8 de femmes) ; 2800 aides à domicile (96,9 % de femmes) ; 850 pharmaciens (77,6 % de femmes) ; 1251 infirmiers libéraux (76,7 de femmes) ; 682 médecins libéraux (30,9 % de femmes).

Dans la sphère 3 : 1122 agents de nettoyage (77,1 % de femmes) ; 4211 caissiers vendeurs (71,8 % de femmes) ; 827 techniciens essentiels (36,7 de femmes) ; 786 boulangers (22,5 % de femmes) ; 624 pompiers (4,2 % de femmes) ; 506 employés alimentaires (46,8 % de femmes), 478 buralistes (61,5 % de femmes) ; 447 bouchers (8 % de femmes) 399 ambulanciers (20,1 % de femmes) ; 256 employés alimentaires froid (46,6 % de femmes), 207 éboueurs (1,5 % de femmes), 172 surveillants de prison (30 % de femmes) et 416 personnes appartenant aux autres métiers-clés tels que vétérinaires, taxis, charcutiers, personnel funéraire, personnel du transport public, ouvriers de l'industrie essentielle, dont 25,3 % de femmes.

Dans la sphère 4 : 1 221 facteurs (55 % de femmes) ; 1205 membres des forces de l'ordre (23,4 % de femmes), 1304 livreurs (4,3 % de femmes) ; 1331 routiers (1,1 % de femmes) et 118 personnes exerçant des professions telles que cuisinier en structure/collectivité et exploitant de station-service (20,7 % de femmes).

des travailleuses clés, contre 16 % des hommes.

En Corse, plus de 29 000 personnes exerçaient un des 35 métiers-clés, soit 22 % de la population active en emploi, ce qui situe l'île à la 2^e place des régions présentant la part la plus élevée de travailleurs-clés, derrière la Bretagne [23 %], la région Auvergne-Rhône-Alpes occupant la 3^e place avec 19 %. Les professions de la première sphère, moins présentes en Corse que dans les autres régions de province constituaient 22 % des travailleurs-clés contre 28 %, les infirmiers hospitaliers, avec près de 3 000 actifs étant les plus représentés. En revanche, les travailleurs de la deuxième sphère représentaient 24 % des travailleurs-clés corses contre 21 % en province. Ce sont principalement les métiers de la santé exercés en libéral et les aides à domicile. La troisième sphère regroupait 36 % de travailleurs-clés de l'île, un niveau équivalent à la France de province. Enfin, la quatrième sphère représentait 18 % des travailleurs-clés insulaires contre une moyenne de 16 % en province.

Avec près de 17 000 actives, les femmes exerçaient 58 % des métiers-clés de Corse. Un taux toutefois inférieur à celui de la France de province, puisque l'île figure à l'avant-dernière place des régions juste devant Hauts-De-France [57 %] alors que Bourgogne-Franche-Comté et Nouvelle Aquitaine, en tête, affichent 62 %. C'est dans les deux premières sphères que les femmes étaient particulièrement présentes : 78 % des actifs de la sphère hospitalière et 77 % de la sphère sanitaire et sociale de Corse, ce qui est inférieur à la moyenne de province [respectivement 84 % et 81 % de femmes]. Si certains métiers de ces sphères sont for-

tement féminisés -sages-femmes et aides à domicile sont des métiers presque exclusivement féminins et huit aides-soignants et infirmiers hospitaliers sur dix sont des femmes- la gent féminine insulaire est moins présente dans les métiers relevant de catégories socio-professionnelles supérieures : parmi les médecins libéraux ou hospitaliers, la part de femmes est inférieure à celle des hommes, respectivement 31 % et 46 % de femmes.

Plus mixte, la troisième sphère était constituée de 51 % de femmes en Corse contre 48 % en province, certains de ces métiers essentiels étant cela dit majoritairement féminisés, notamment pour les agents de nettoyage [77 % de femmes] et caissiers ou vendeurs des commerces [72 %]. Enfin, les femmes étaient moins présentes dans la quatrième sphère où elles représentaient moins de 21 % des actifs, part toutefois supérieure à celle de province [17 %].

On observe également que les zones d'emploi d'Ajaccio et Bastia sont celles concentrant les trois quarts des travailleurs-clés insulaires, ils y représentaient près de 23 % des actifs en emploi. En effet, les deux plus importants centres hospitaliers insulaires, situés dans les deux villes principales, comptent parmi les plus gros employeurs de la région. A contrario, dans les zones d'emploi de Porto-Vecchio et Calvi les travailleurs-clés étaient moins représentés [respectivement 18,5 % et 17,4 % des actifs en emploi].

■ PMP Sources : Une majorité de femmes parmi les « travailleurs clés », par Isabelle Manné et Vincent Nieto (Insee Grand Est) ; Une majorité de femmes parmi les travailleurs exposés au coronavirus, Arnaud Huyssen, Marie-Pierre Nicolai (Insee Corse), 765 000 travailleurs-clés franciliens répondent aux besoins fondamentaux de la population, par Florence Faucon, Karl Pancarte, Clotilde Sarron (Insee Île-de-France), Isabelle Grémy, Adrien Saunal, Maylis Telle-Lamberton (ORS Île-de-France)

«L'ORIU DI I LESTRIGONI»

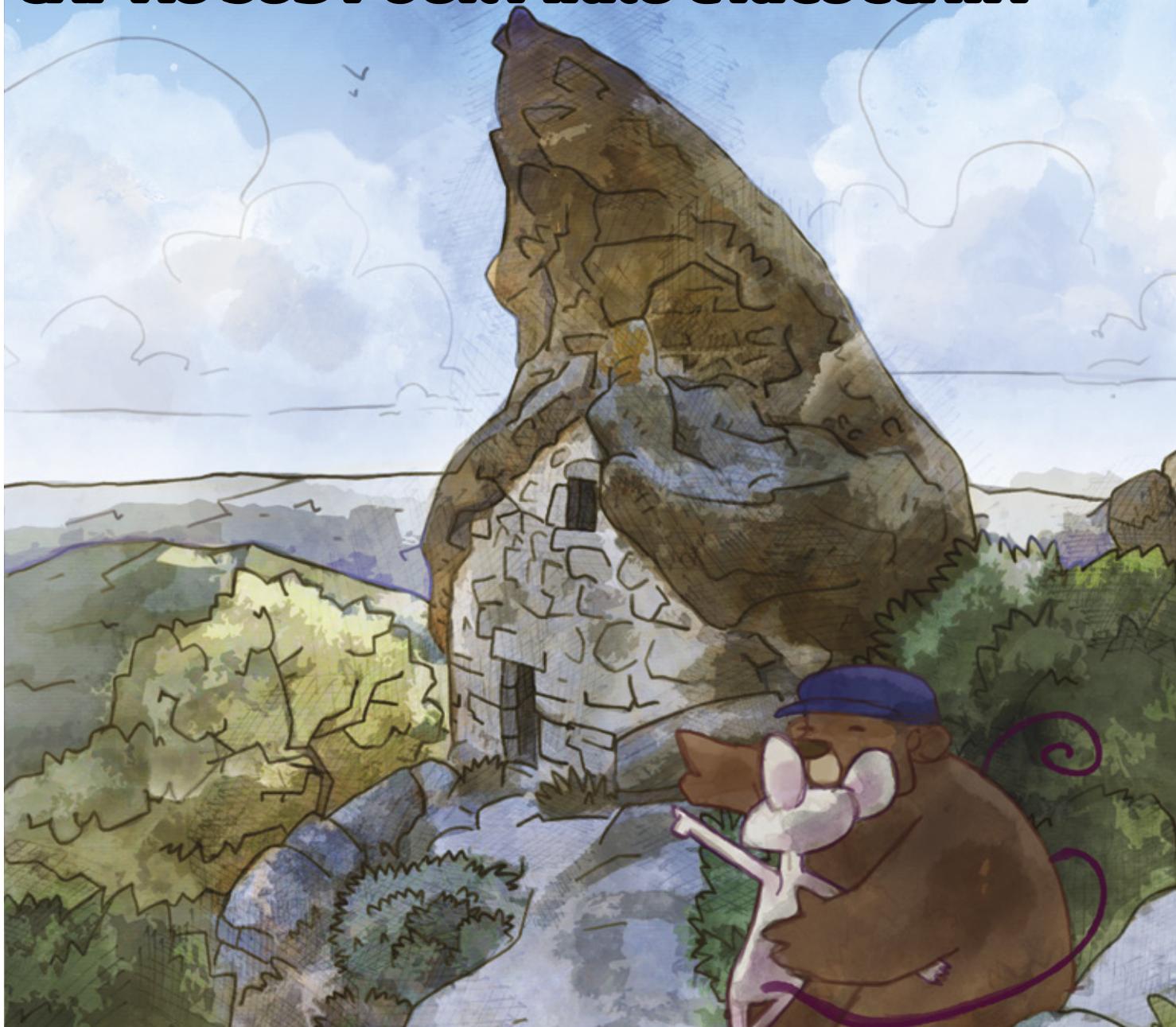
CAP AU SUD POUR PIRRU È RICUCCATA

Illustration Fabien Mariani

L'ours et la souris les plus célèbres de Corse, Pirru è Ricuccata, poursuivent leurs aventures à travers les pieve corse, découvrant leur paèuatrième tome, prévu pour Noël, leur quête les amène vers Bonifacio, la pian'd'Avretu et la pieve de la Rocca.

Fable pour enfants, mais aussi pour adultes, Pirru è Ricuccata narre les aventures d'un ours et d'une souris, unis dans une quête effrénée, celle du cornu sacru, objet magique dérobé par l'affreux pinzachju, le charançon. Elle les conduit à travers toute la Corse et ses différentes pieve. L'aventure a débuté à Bastia, en 2018, sur une idée de Paul Turchi-Duriani et de la chanteuse Doria Ousset. Doctorant en histoire moderne à l'Université de Corse, Paul Turchi-Duriani, féru de littérature, de cinéma, a pris l'habitude, chaque soir, de faire la lecture à ses filles. «J'aime les initier à la littérature, et lorsqu'on lit des contes ou des fables, au bout d'un moment, par manque de matière, on finit par en inventer. Par ailleurs, j'ai vite remarqué qu'il y avait un déficit de contes en langue corse. Nous avons donc eu l'idée d'un livre, qui collait avec ce qu'on avait initié avec l'école Praticalingua et devait permettre de raconter

une histoire en langue corse, en totale immersion, mais aussi, et c'est un point très important pour moi, de mettre en valeur le patrimoine de l'île. Car il est indissociable de la langue, de la terre et de ses femmes et hommes. J'apprécie particulièrement les histoires contées par ou via les animaux, et en s'inspirant du Moyen Âge et de ces enluminures où on caricature le pape en âne et les cardinaux en singes, nous avons pris pour point de départ des caricatures de nous-mêmes: Doria en souris et moi en ours. L'histoire commence à Bastia, où Ricuccata est envoyée sur les traces du cornu sacru, et rencontre l'ours Pirru. Il y a une part de tragédie grecque également, avec la présence d'un deus ex-machina en la personne du magu qui les aiguille de temps en temps. C'est une histoire traditionnelle et comme j'aime aussi les schémas synchroniques, comme Le héros aux mille et un visages de Joseph Campbell, j'ai essayé de mettre tout ça dans ce conte.



Pour que les enfants y adhèrent de manière ludique, nous avons eu l'idée de doubler le livre avec un CD. Parce que tous les parents ne lisent pas le corse, ou n'ont pas le temps de le faire, qu'on peut l'écouter partout, que ça donne une dimension supplémentaire à l'histoire. Cependant, ça ne nous convenait pas entièrement. Nous ne voulions pas d'une narratrice unique, déclinant le conte d'une seule voix. Nous voulions que l'histoire soit véritablement vécue. Nous avons donc décidé de contacter des personnalités aux voix connues et facilement identifiables. À chaque tome, en plus de la narratrice permanente, Anna Rocchi, et des personnages principaux*, nous avons des invités en fonction des pieve que les héros visitent». Après la Balagne et la pieve de l'Ornano, les deux héros se dirigent à présent sur Bonifacio, sa citadelle et ses remparts, la pian'd'avretu et la Rocca où ils se lieront avec de nouveaux personnages, prêts à les aider ou leur tendre de nouveaux pièges, et à qui les personnalités locales telles que Alain Di Meglio, Ghjuvan'Federicu Terrazzoni, Natali Valli ou Don Mathieu Santini prêteront leur voix. Au delà des éléments de patrimoine, Pirru è Ricuccata est également un formidable outil d'apprentissage de la langue corse et de ses variétés linguistiques. «Nous voulions que ce conte, qui a plusieurs degrés de lecture puisqu'on y trouve aussi une certaine morale et des caricatures de notre société actuelle, soit un outil et qu'en dehors de la narratrice, qui parle le corse du centru Corsica, on y parle le corse des différentes pieve. Car le pire qui puisse arriver, au delà de la disparition de la langue, c'est d'avoir une langue centralisée, jacobine dirais-je, qui efface les variétés et particularités. Si, dans le tome II, on ne se rend pas trop compte des particularismes, le balanin étant très proche du corse qu'on entend à Bastia et tous les jours dans les médias, en revanche dans le volume suivant, on entend véritablement les propriétés linguistiques des pieve du sud avec l'ajaccien, le taravese, et même u cinarchese. Chacun a ses variétés et apporte ce petit plus au niveau linguistique. C'était très important, nous voulions que les enfants d'Ajaccio, par exemple, se disent «tiens on entend notre langue dans ce livre», que cela les interpelle, qu'il y ait une identification avec leur quotidien. Dans le prochain tome on entendra donc aussi du bonifazinchu ou du corse de la pian'd'Avretu.» Les volumes s'accompagnent aussi d'un e-book à télécharger, pour ordinateurs, tablettes et smartphones. Le tome I est d'ores et déjà disponible sur internet et les tomes II et III devraient suivre sous peu. Pour compléter ce travail, les auteurs se sont attaché le concours de nombreux intervenants, animateurs radio, personnalités du monde culturel et chanteurs insulaires tel Doria Ousset, qui est également la directrice artistique, dont les voix et les arrangements musicaux accompagnent les aventures des deux compères. Les voix des différents animaux et végétaux prenant vie ressemblent particulièrement aux personnages leur prêtant leur voix ce qui renforce une certaine identification aux personnages et favorise une approche ludique des espèces endémiques. L'auditeur reconnaîtra les voix d'Hubert Tempête, Francine Massiani, Jean-Charles Marsily, Antoine Ciosi, Jean-Claude Acquaviva, Jean Pruneta, Léa Antona, Anna Rocchi ou Lavighju Franceschi et tant d'autres voix familières. Les histoires sont illustrées de dessins de Fabien Mariani, à la croisée du livre d'histoire et du dessin animé. «Pour les

musiques, il y a des chansons plutôt variétés et des chansons traditionnelles, transformées de temps à autre pour les faire coller à l'action en changeant parfois les paroles». Un petit lexique en fin d'ouvrage offre une présentation succincte des animaux, végétaux et éléments patrimoniaux découverts lors de chaque aventure, permettant de passer de la fable à la réalité. Livres et CD sont intégralement produits en Corse et 100 % des intervenants, du studio d'enregistrement aux doublures vocales, en passant par l'illustrateur et les développeurs de l'application, sont issus de l'entrepreneuriat insulaire. «Une belle aventure collective, car seul je n'aurais jamais pu le faire. Nous pouvons compter sur le partenariat de la CdC, de RCFM, qui prête ses studios pour les enregistrements, sur une solide équipe artistique et sur nos invités. On termine toujours un tome totalement épuisé, car il faut plus d'un an pour tout boucler, mais ça nous laisse des souvenirs impérissables. Et la fierté de travailler avec des artistes qui n'hésitent pas à faire des kilomètres pour prêter leur voix et tout donner pour les enfants. Tout un élan, aussi, de la part d'anonymes qui font découvrir leur pieve, narrent les histoires de ces lieux méconnus. Des moments de partages, de bonne humeur, de bonheur et de corsitude que les lecteurs-auditeurs, nous l'espérons, retrouveront dans nos livres.»

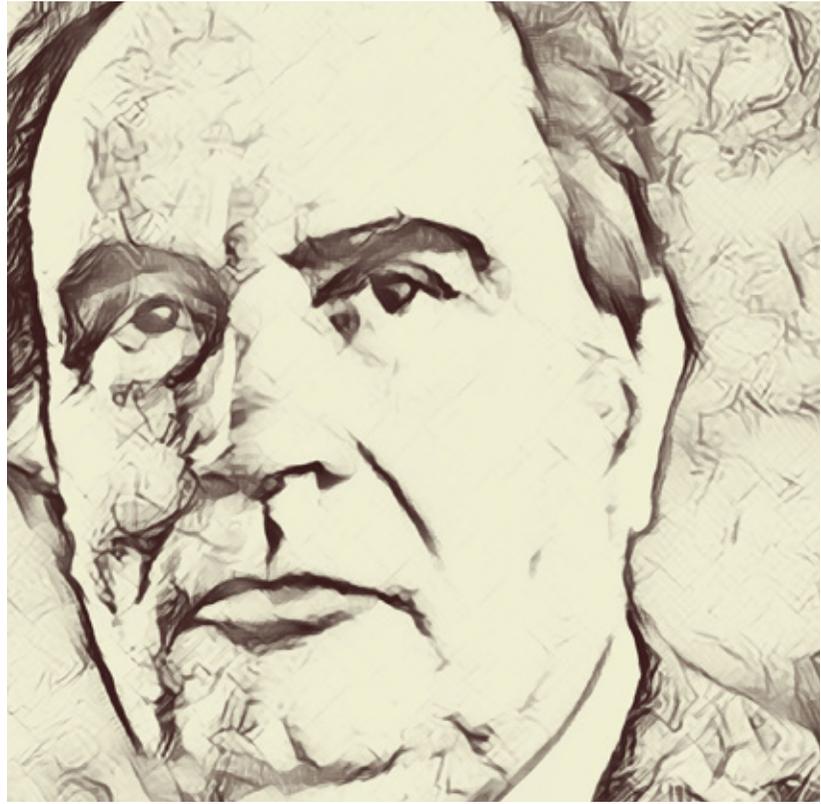
Outre favoriser l'apprentissage du corse en immersion, renforcer le lien familial autour de la langue, l'objectif du projet est aussi d'amener à se réapproprier le patrimoine à travers ses noms et son histoire. «Afin de comprendre que la langue est attachée à une terre, une histoire commune, la leur, et que ce n'est pas seulement un objet linguistique ou scolaire. Ce doit être une expression vivante, qui peut être drôle, triste, et qui surtout sert à nous repérer dans notre espace. Il est à noter, et c'est une forme de victoire, que beaucoup d'écoles utilisent nos volumes dans le cadre de l'apprentissage du corse, car plutôt que d'être scolaires, nos manuels sont vivants. Les retours sont plus qu'encourageants. Comme ce petit qui, passant devant une porte avec son maître lors d'une sortie immersive, fait une réflexion sur ce qu'il avait lu, ou ce père de famille qui a redécouvert certains lieux à Bastia. Notre plus belle récompense serait que des familles, en ayant lu les contes, partent découvrir les lieux qui y sont décrits, aient envie de redécouvrir notre patrimoine. Qu'on prenne conscience que la Corse ce n'est pas seulement l'axe Aiacciu-Corti-Bastia, mais au contraire que nos pieve sont d'une richesse historique et patrimoniale quasi inépuisable. Que le sud n'est pas seulement un lieu de villégiature estivale, qu'Aiacciu n'est pas un grand centre commercial, que le reste n'est pas qu'un désert. Que toute cette richesse n'est pas la propriété d'une collectivité, n'est pas seulement un musée, mais que tout cela nous appartient et est vivant. Si un jour, un seul enfant, qui a lu Pirru è Ricuccata, devient maire ou conseiller territorial et se dit «Je vais sauver ces pierres qui tombent en ruines parce que ça fait partie de mon histoire, de mon héritage culturel», en se souvenant du renard, dans le tome II, qui voulait détruire le village abandonné de Occi et s'est heurté à la pugnacité de nos héros, ce sera une belle et grande victoire pour nous.» ■ Xavier LORENZI

*Ricuccata (Doria Ousset), U pinzachju (Anghjulu Mari), U magu (Paul Frédéric Antonipietri, Pirru (Paul Turchi-Duriani).

CARNETS DE BORD

MITTERRAND, TAPIE ET LES LIBERTÉS INDIVIDUELLES

par Béatrice HOUCARD



Overdose de commémorations! Bicentenaire de la mort de Napoléon le 5 mai. Soixante-seizième anniversaire de la capitulation de l'Allemagne le 8. Journée de l'Europe le 9. Anniversaire de l'abolition de l'esclavage et quarante ans de la victoire de François Mitterrand le 10. N'en jetez plus, on aurait même pu ajouter les cent ans du 5 de Chanel [5 mai] et, le 8, le cent quarante-et-unième anniversaire de la mort de Gustave Flaubert, dont on célébrera le bicentenaire de la naissance le 12 décembre. Editions spéciales de toute la presse, notamment régionale, tables rondes, hommages divers, interviewes de Jack Lang à tire-larigot, documentaires et même une « nuit spécial Mitterrand » sur une chaîne de télévision. Ce n'est plus un anniversaire, c'est une célébration! Les socialistes versent une larme sur ce temps où le PS pouvait gagner une élection présidentielle alors qu'il n'est même pas sûr d'avoir un candidat en 2022 et qu'il a déjà fait une croix sur la victoire. Les plus vieux repensent à leur jeunesse et croient (à tort) que c'était mieux avant. Les plus jeunes n'en croient pas leurs yeux ni leurs oreilles.

Le 10 mai (on n'a même plus besoin d'ajouter que c'était en 1981) est une date historique. La seule date d'élection présidentielle qui passera à la postérité, avec peut-être le 21 avril 2002 qui vit Jean-Marie Le Pen éliminer un autre socialiste, Lionel Jospin... On ne va pas faire ici le bilan du mitterrandisme, ce serait trop long et parfois trop cruel. Après le Cartel des gauches, le Front populaire et les onze mois de Pierre Mendès France à Matignon, un socialiste, fût-il de fraîche date, entré à l'Élysée et la France, ce jour-là, fut coupée en deux comme jamais. Entre la gauche et la droite, mais surtout entre ceux qui pensaient que le bonheur venait de tomber sur la France [il n'y aurait plus de chômeurs, plus de crise, plus de misère...] et, en face, ceux qui pleuraient en attendant la fin du monde, qui devait commencer dès le lendemain avec l'arrivée, place de la Concorde, des chars soviétiques. Les chars ne sont jamais venus. Quant au bonheur...

Jeune journaliste à *La Nouvelle République* à Blois, je n'ai jamais oublié ces deux France irréconciliables, celle qui voyait la lumière et

celle qui broyait du noir, celle qui chantait et celle qui pleurait. Le plus fascinant étant que tous étaient sincères. Était-il sincère aussi ou seulement militant, le quotidien *Le Monde*, en écrivant dans l'édition du 12 mai 1981, à propos de la victoire de François Mitterrand sur Valéry Giscard d'Estaing: « Cette victoire, c'est enfin celle du respect sur le dédain, du réalisme sur l'illusion, de la franchise sur l'artifice, bref, celle d'une certaine morale. » On a connu commentaire plus subtil, mais il dit beaucoup de l'air de ce temps-là.

MR BERNARD ET DR TAPIE

Un nouvel épisode du feuilleton Tapie-Adidas-Crédit Lyonnais vient de s'ouvrir devant la Cour d'Appel de Paris. On a oublié les tenants et aboutissants de cette affaire de gros sous compliquée de sous-bresauts juridiques, qui dure depuis plus de deux décennies. Reste l'acteur principal. Dieu sait qu'on a pu le détester, ce Bernard Tapie arrogant, vulgaire et hâbleur, qui ne résistait jamais à un coup de gueule, voire à des menaces, quand on le suivait en campagne électorale dans la Marseille politiquement instable de l'après-Gaston Defferre et de l'avant-Jean-Claude Gaudin. C'était à la fin des années 1980, Bernard Tapie se voyait déjà à la mairie, Jean-Marie Le Pen aussi. Aussi roublards l'un que l'autre, et probablement d'accord, ils avaient réussi à faire croire, lors d'élections législatives, qu'ils se présentaient l'un contre l'autre. Pas de chance, ils concouraient dans deux circonscriptions distinctes, mais la com'avait fonctionné... Plus tard, Tapie, qui fascinait Mitterrand, est devenu député, puis ministre, puis mis en examen, puis de nouveau ministre, puis condamné et enfermé 165 jours en prison. Il est aussi le seul président de club à avoir gagné la Ligue des Champions, avec l'OM. C'était en 1993 et le PSG ne parvient toujours pas à le rejoindre au firmament du football. Près de trente ans après, cheveux blancs, voix cassée et visage marqué par la maladie, sans même parler de l'odieuse agression dont son épouse et lui-même ont été récemment victimes, Bernard Tapie parle de ses mille-et-une vies, de son cancer, invite tout le monde à se faire vacciner contre le Covid et donne des leçons de volonté humaine qui forcent le respect. Quel bonhomme!



Illustrations d'après photos DR

LE SCANDALE EHPAD

L'heure du déconfinement va sonner. Les terrasses vont rouvrir, les musées aussi. On va pouvoir retourner au cinéma et, dans les salles de spectacle, applaudir les artistes. Peu à peu, la vie devrait reprendre son cours d'autant que le nombre de vaccinations commence à être vraiment significatif et que l'épidémie décroît. En espérant que le virus ne prendra pas une nouvelle revanche, tant il semble n'en avoir fait qu'à sa tête depuis quinze mois, sans que les restrictions imposées aux peuples aient toujours arrêté sa progression macabre.

Le moment de faire un bilan médical, épidémiologique et scientifique n'est pas encore venu. En revanche, la pandémie a conduit les autorités, avec de bonnes intentions, à des décisions contestables. Le rapport du Défenseur des droits est, dans ce registre, accablant pour le pouvoir ou plutôt les pouvoirs, et il ne concerne pas que la période liée au Covid-19. L'institution reçoit en permanence de nombreuses réclamations sur les conditions dans lesquelles vivent et meurent des résidents des Ehpad.

Sur le plan juridique, d'abord, le Défenseur des droits constate, dans son rapport en date du 5 mai 2021, que des mesures mises en place lors de la crise sanitaire «*l'ont été en dehors des cadres prévus à cet effet et ne présentent pas les garanties procédurales prévues par le législateur*». Ainsi, le «*libre arbitre*» des résidents a souvent été passé par pertes et profits. Illégalement, «*le confinement du résident dans sa chambre n'était pas soumis au recueil et l'obtention de son consentement à ces mesures*» alors même qu'une loi de mars 2020 disait vouloir privilégier «*la confiance*» plutôt que «*la contrainte*».

Après le premier déconfinement, en mai 2020, on a souvent constaté un maintien de mesures d'enfermement, l'interdiction de sortir pour des résidents qui avaient l'habitude d'aller fréquemment prendre l'air ou faire des courses à l'extérieur (ils ne sont pas tous grabataires ou atteints de maladies dégénératives!) voire des restrictions maintenues pour aller dans le parc de l'établissement. Pire: on a pu continuer d'interdire à des résidents de visiter leur conjoint, pourtant accueilli dans le même établissement. Un confinement obligé a

été maintenu après des tests PCR négatifs. Certains résidents n'ont pu sortir une seule fois de leur chambre depuis mars 2020.

Le Défenseur des droits, poste où Claire Hédon a succédé à Jacques Toubon, pointe aussi du doigt de nombreuses «*entraves à la vie privée et familiale*», évoquant des visites à des heures imposées à la famille, à raison de 30 ou 45 minutes maximum, une fois par semaine. Le rapport va jusqu'à parler de visites s'apparentant à «*un parloir*», comme en prison, dans un lieu neutre de l'établissement et en présence d'un membre du personnel. «*Des mesures attentatoires aux libertés et droits fondamentaux n'apparaissent, de fait, pas limitées dans le temps et ont pu revêtir un caractère disproportionné*», note le Défenseur des droits, ajoutant que «*le droit à la vie privée et familiale a été grandement entravé au cours de la crise sanitaire, et de façon bien plus importante pour les personnes résidant en Ehpad que pour le reste de la population*».

Sur le plan médical, le tableau n'est pas meilleur, avec par exemple, à certaines périodes, l'interdiction faite aux kinésithérapeutes de visiter leurs malades ou à la coiffeuse de venir exercer son talent. Il suffit d'avoir ou d'avoir eu un proche en Ehpad pour connaître l'importance de l'un comme de l'autre, pour le physique et pour le moral. Des directeurs d'établissements ont même confié avoir reçu «*des consignes orales de ne pas amener les résidents aux services des urgences pour des maladies autres que le Covid*». À l'arrivée, dénutrition, amaigrissement, dépression et parfois mort indépendante de la pandémie Covid ont été au rendez-vous.

Bizarrement, le rapport n'a pas fait beaucoup de bruit, au-delà de quelques articles dans la presse écrite. Il révèle pourtant un véritable scandale. Et qu'on ne dise pas que toutes ces confiscations de libertés ont été décidées pour le bien des résidents, ou que ça n'a pas d'importance puisqu'ils vont bientôt mourir. Les partisans de l'euthanasie parlent souvent de la notion de «*mourir dans la dignité*». Commençons par tenter d'aider les plus fragiles à vivre dans la dignité, même si le bout de la route est proche. A défaut du bonheur espéré par des foules en liesse un certain 10 mai du siècle dernier. ■



L'autonomie énergétique
de la Corse en 2050 ?
C'est possible en misant sur
les énergies renouvelables et la
maîtrise de l'énergie.
Entreprises, collectivités,
associations, l'AUE s'engage en
soutenant vos projets innovants et
exemplaires.

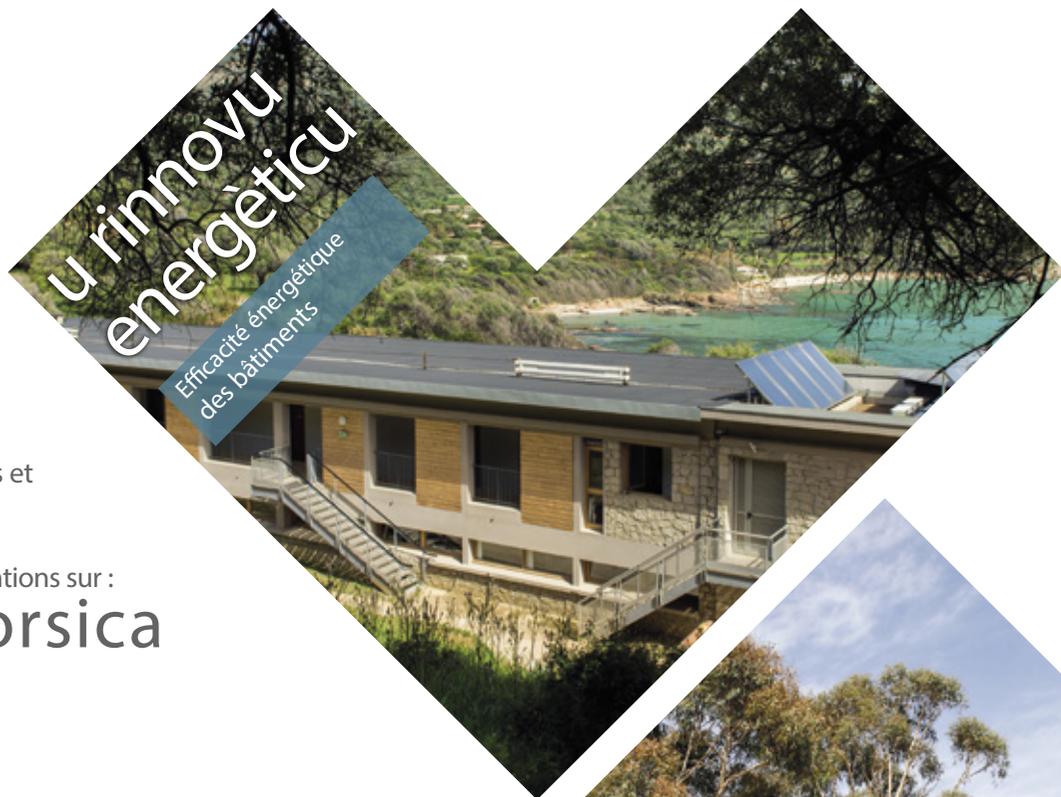
Retirez vos demandes de subventions sur :
www.aue.corsica

Un' energia pè l'avvene

Ensemble construisons
la Corse de demain.

u rinnovu
energèticu

Efficacité énergétique
des bâtiments



u sole

Solaire thermique
collectif



u legnu

Bois énergie

u lume

Éclairage public performant,
Éclairer juste

